

Abonnements par la poste :

Table with subscription rates for Canada and the United States, including daily and weekly editions.

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration : 43, RUE SAINT-VINCENT MONTREAL. TÉLÉPHONE: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

POUR LA FÊTE DE DOLLARD

Un appel aux Canadiens français

Le Comité des fêtes de Dollard nous adresse sous ce double titre l'appel suivant :

Pour des raisons que nous n'avons plus à faire connaître au public, l'inauguration du monument de Dollard est remise au 24 juin.

Nos compatriotes voudront quand même faire du 24 mai prochain la première célébration d'une fête qu'ils maintiendront annuelle.

Nous leur en adressons aujourd'hui la pressante exhortation.

Il nous faut en ce pays des fêtes qui soient à nous, qui s'accordent avec notre idéal, qui soient inspiratrices des vertus de notre sang.

Le 24 mai nous ramène l'anniversaire du plus haut fait de notre histoire. Il rappelle le moment le plus magnifique de notre passé, celui où les vertus de notre race, exaltées dans la foi, se maintinrent dans l'héroïsme.

Il nous redit que le 24 mai 1660 la Nouvelle-France menacée dans sa vie fut sauvée par le sacrifice de dix-sept jeunes Français.

Un peuple, qui a le souvenir du coeur, se doit de célébrer de tels anniversaires.

Notre peuple décidera donc de payer sa gratitude à la phalange des sublimes sauveurs; il voudra que soit réparé le trop long oubli, que cessent d'être perdues les valeurs sentimentales de notre histoire.

Nous prions que, le 24 de ce mois, l'on se joigne en grand nombre au pèlerinage de l'Action française au Long-Sault, aux lieux mêmes où s'accomplit l'héroïque fait d'armes.

Que partout l'on pavoise, l'on veuille se réunir pour prononcer des mots de reconnaissance.

Que partout, en hommage aux héros, l'on épingle à sa boutonnière, fleur naturelle ou fleur artificielle, la rose rouge des martyrs.

Cet appel, nous l'adressons plus particulièrement à nos sociétés nationales, à la jeunesse des écoles, à celle des collèges et des universités.

Que nos compatriotes décident de le vouloir. Et désormais il y aura, dans notre vie, une fête du 24 mai qui s'appellera la fête de Dollard.

Nous avons trop souvent, ici même, dit la profonde nécessité de ces fêtes du souvenir pour ne pas donner à cet appel le plus large écho. Il importe de ramener sur ces pages glorieuses l'attention de nos contemporains pour qu'ils n'oublient jamais la haute noblesse de nos origines et les obligations qu'elle leur impose.

Il importe par conséquent de dire aux nouveaux-venus dans ce pays que le Canada a un passé, que ce passé fut grand entre tous. La fête de Dollard est essentiellement une leçon de patriotisme et de fierté nationale; elle est en même temps un hommage de reconnaissance trop longtemps différé.

Tout facilite l'organisation rapide de belles fêtes. L'anniversaire du fait d'armes tombe dans l'une des plus belles périodes de l'année, un jour déjà légalement chômé, alors que les écoles sont encore à la classe. Il est donc aisé de faire à la fois des manifestations publiques comme le pèlerinage au Long-Sault et des séances de classe comme celles que recommandait l'autre jour l'Action française.

Quel est le maître, quelle est la petite maîtresse d'école qui ne pourrait, ce jour-là, lire à ses enfants le récit de l'héroïque sacrifice? Et quelle plus efficace, quelle plus magnifique leçon d'histoire pourrait-on, en cette fin d'année scolaire, donner aux enfants?

Sachons donc partout, selon les ressources dont nous disposons, répondre à l'appel du Comité des fêtes. Que le 24 mai devienne, dans toute l'Amérique française, la fête de Dollard!

Cela ne dépend que de nous.

Omer HEROUX.

LA SESSION D'OTTAWA

NOS MANDATAIRES PRENNENT DE FAROUCHES ATTITUDES

L'indépendance, reconnaissent ceux qui ont un fil à la patte, doit être la règle de conduite de l'élu du peuple.

Sortie contre le groupe agraire. La politique Jellicoe. Pluie de questions. M. Foster parle français pour nous nier un droit. Divers.

Ottawa, 5 — Il y a deux sortes d'engagements qui tiennent fort inégalement le député: l'engagement public et l'engagement secret.

La dernière séance, il a été beaucoup question des engagements publics. Nombre de députés, qui se sont présentés en 1917, en protestant auprès de leurs électeurs, de leur intention ferme et nette d'appuyer le gouvernement unioniste jusqu'au bout, ont dénoncé cette façon d'agir du candidat et des électeurs.

C'est de cette logique spéciale qu'on pourrait appeler parlementaire qu'on se compose de quinze hommes qu'on pourrait appeler les boss politiques de la région qui surveillent de près M. Goulet et peuvent lui réclamer des explications sur sa conduite.

M. Hocken, ficelé comme un saucisson par les loges, a été le premier à diriger un dard contre M. Goulet et a provoqué l'ire de son collègue en lui demandant de produire l'engagement qu'il avait signé envers les fermiers.

Naturellement la phalange jaune s'est lancée sur la piste de M. Hocken et a dénoncé avec la plus vertueuse indignation tous les engagements secrets.

M. Gauthier a demandé à M. Tweedie de retirer son amendement, mais celui-ci, maintenu par le député, a été ultérieurement défilé sans résultat.

Le ministère a été assailli de questions. Il n'a pas répondu à toutes, mais a pu, du consentement du questionnaire, en rejeter quelques-unes.

M. Casgrain (Montmorency) a demandé la production de certains dossiers relatifs au procès de trois détenus du pénitencier Saint-Vincent de Paul, récemment détenus; le ministre de la Justice lui a fait observer que le dossier de ces affaires se trouve dans la justice.

M. Casgrain demandait aussi la production de la correspondance relative à l'ergastule de W. H. Tapley et de Baugh. Le ministre de la Justice a répondu que cette correspondance est ultra confidentielle et que, dans une circonstance identique antérieure, la Chambre s'est prononcée contre la production d'une correspondance de cette nature.

M. Casgrain, sur ce, retire sa requête.

On voit un calendrier en anglais sur la table du greffier de la Chambre des Communes. M. Casgrain demande au gouvernement quand celui-ci en ferait placer un en français. M. Foster réplique en français qu'on observe la même coutume en usage depuis le commencement de la confédération.

Il est tout de même curieux, comme il est à observer toutes les mauvaises coutumes datant de 1867, et si peu les bonnes.

Toujours au même chapitre des questions, le gouvernement déclare qu'il se trouve actuellement 8,294 soldats dans les hôpitaux de tuberculose et que 15 pour cent sont incurables.

M. Denis, de Joliette, apprend que les nouvelles pièces d'un son seront probablement en circulation avant la fin de l'année. Seront-elles biligües?

Le gouvernement n'a pas spécifié sur le change pour le paiement de la solde des soldats en Angleterre. Il a pris ces sommes à même son dépôt à la Banque de Montréal, succursale de Londres.

Les dépenses pour l'estimation du prix d'acquisition du Canadien Nord, par un tribunal d'arbitrage se chiffrent, à l'heure actuelle, à \$86,178. La dette de la compagnie, au 31 décembre 1919, était de \$566,097,468.

Les députés paraissent résolus à se voter une augmentation d'indemnité. Les seuls à s'opposer sont ceux qui demandent concurrentement un relèvement de la pension payée aux blessés de la guerre. Leur opposition cesserait, paraît-il, si on votait seulement une augmentation de 20 pour cent aux soldats.

M. Ballantyne a déclaré aujourd'hui, de la façon la plus catégorique, que le gouvernement n'a pas accepté le plan de l'amiral Jellicoe pour l'exécution d'un programme naval. Le ministre de la marine a expliqué son refus de faire aucun commentaire, la veille, par le fait qu'il n'a pas l'article qu'on lui présentait. Ni publiquement, ni privé, dit-il, la déclaration qu'on lui prête, dans un journal d'Halifax, n'a jamais été faite par lui.

Un ancien unioniste d'Irlande, protestant de religion, sir Horace Plunkett, ancien membre du conseil privé de Sa Majesté pour l'Irlande, a dit il y a quelque temps au sujet du régime britannique en Irlande: "Pendant la dernière décennie, l'Irlande est devenue la preuve de plus en plus éclatante, pour chaque adversaire de l'Angleterre et de l'Amérique, que les buts de guerre et de paix de la Grande-Bretagne sont de pures hypocrisies, quand elle affirme qu'elle ne recherche que la liberté des petites nations. La nation britannique, le parlement britannique et le gouvernement britannique le savent".

Notons que sir Horace Plunkett n'est pas et n'a jamais été un Sinn Féiner et qu'il n'a aucune sympathie pour le mouvement républicain irlandais.

La crise du papier Elle a eu ce résultat imprévu de réduire le nombre de revues et de périodiques des Etats-Unis qui nous étaient envoyés depuis des années. Même les quotidiens américains commencent déjà à réduire le nombre d'exemplaires qu'ils envoient chaque jour au Canada.

Toronto télégraphie ce matin que les vendeurs de journaux et de revues de cette ville reçoivent de ce temps-ci 60 tonnes de moins par semaine de littérature américaine. C'est un mal pour un bien. On ne peut insister assez sur le caractère inutile et souvent nuisible d'un bon nombre de publications américaines, dont plusieurs joignent à la bêtise et à la platitudes une immoralité insinuante, et dont quelques-unes répandent dans les milieux canadiens où elles circulent toutes sortes d'idées fausses et de doctrines antisociales; car ce n'est

pas des publications du type le plus respectable qui sont le plus recherchées, parmi celles qui nous viennent d'outre-frontière.

Un témoignage Un ancien unioniste d'Irlande, protestant de religion, sir Horace Plunkett, ancien membre du conseil privé de Sa Majesté pour l'Irlande, a dit il y a quelque temps au sujet du régime britannique en Irlande: "Pendant la dernière décennie, l'Irlande est devenue la preuve de plus en plus éclatante, pour chaque adversaire de l'Angleterre et de l'Amérique, que les buts de guerre et de paix de la Grande-Bretagne sont de pures hypocrisies, quand elle affirme qu'elle ne recherche que la liberté des petites nations. La nation britannique, le parlement britannique et le gouvernement britannique le savent".

Notons que sir Horace Plunkett n'est pas et n'a jamais été un Sinn Féiner et qu'il n'a aucune sympathie pour le mouvement républicain irlandais.

La crise du papier Elle a eu ce résultat imprévu de réduire le nombre de revues et de périodiques des Etats-Unis qui nous étaient envoyés depuis des années. Même les quotidiens américains commencent déjà à réduire le nombre d'exemplaires qu'ils envoient chaque jour au Canada.

Toronto télégraphie ce matin que les vendeurs de journaux et de revues de cette ville reçoivent de ce temps-ci 60 tonnes de moins par semaine de littérature américaine. C'est un mal pour un bien. On ne peut insister assez sur le caractère inutile et souvent nuisible d'un bon nombre de publications américaines, dont plusieurs joignent à la bêtise et à la platitudes une immoralité insinuante, et dont quelques-unes répandent dans les milieux canadiens où elles circulent toutes sortes d'idées fausses et de doctrines antisociales; car ce n'est

pas des publications du type le plus respectable qui sont le plus recherchées, parmi celles qui nous viennent d'outre-frontière.

Un témoignage Un ancien unioniste d'Irlande, protestant de religion, sir Horace Plunkett, ancien membre du conseil privé de Sa Majesté pour l'Irlande, a dit il y a quelque temps au sujet du régime britannique en Irlande: "Pendant la dernière décennie, l'Irlande est devenue la preuve de plus en plus éclatante, pour chaque adversaire de l'Angleterre et de l'Amérique, que les buts de guerre et de paix de la Grande-Bretagne sont de pures hypocrisies, quand elle affirme qu'elle ne recherche que la liberté des petites nations. La nation britannique, le parlement britannique et le gouvernement britannique le savent".

Notons que sir Horace Plunkett n'est pas et n'a jamais été un Sinn Féiner et qu'il n'a aucune sympathie pour le mouvement républicain irlandais.

Une voix Américaine

L'article de M. J. C. Walsh dans "America".

Voici le texte même de l'article de M. Walsh, dans "America", que commentait hier M. Héroux: "Those who from time to time have discussed in the pages of America methods designed to ensure to Catholics the best that can be had in Catholic journalism can hardly fail to be interested in a movement now under way in a contiguous field. Ten years ago there was started in Montreal a daily newspaper, which was called Le Devoir, and of which Mr. Henry Bourassa was the founder and director. A few weeks ago the tenth anniversary was celebrated in what must be considered, for a newspaper, a very unusual fashion. There was a two days convention of Les Amis du Devoir, at which readers of the paper from all parts of the Province of Quebec discussed the value of the paper, the usefulness, the mission, the finances, and the future of the paper, and formed an organization to ensure its permanence. This remarkable demonstration is to be attributed to certain main considerations of high importance.

Le Devoir has represented, from the outset, a departure from, and a challenge to, the prevalent conceptions of daily newspaper publication. First, it emphasized the value of personal, as opposed to impersonal, journalism. Its articles, outside the news columns, are signed by the writers. What Mr. Bourassa has to say, he says over his own name. What another writes, another signs. This, if one please, is the French way, but there is no very good reason why the acquaintance, so to say, formed between writer and reader should be more of an attraction where the medium of intercourse is French than where it is, deferring to Father Blakely, American. It strikes at the root of one of the evils of journalism as we know it, that which, too often places the authority of the paper and of its readers, back of an impersonal article which is dictated by some selfish and, therefore, generally, unworthy interest. The character of the writer is the hallmark by which the value of his contribution comes to be rated. The friends of Le Devoir are, in the last analysis, those who have given their confidence, respect and admiration to its writers.

In the second place, Mr. Bourassa has from the first adopted an unusual method of giving warrant to his readers of the independence of the paper. There were those who believed, and with reason, in his own independence. He had proved it in his political career. He was intractable both to politicians and to vested interests. Neither in his speeches nor in his writings was he a phonograph for the opinions of other men, and he has defended his preference for freedom of action in circumstances which called for the frequent display of moral courage. Nevertheless, when he came to found this paper, he had to apply to others for the \$100,000 he required, and all experience seemed to prove that the control of the paper's expression of opinion would ultimately rest with its financial ownership. He met this difficulty by requiring that its official trustee be entrusted to his own control, and the first tribute to his personality came when those who subscribed the money agreed to this condition, as they did without hesitation. In the course of time, when the money originally subscribed proved insufficient, and more had to be raised, the same thing was done. One gentleman who put a good deal of money into the venture, and who afterwards became important politically, on being pressed by his friends to exert his influence towards a given end, honorably replied:

"I made this investment because I wanted to see a paper which should be conducted upon the design Mr. Bourassa proposed. Now you ask me to destroy the value of that investment by trying to make the paper the opposite of what I wanted it to be."

Thirdly, Mr. Bourassa and his corps of collaborators have striven to make of their paper a journal worthy of the highest aspirations of the people of Quebec, and have succeeded in reflecting in its pages what is best in all those factors which go to make up the life of a people. It has been a champion of the rights of the French-Canadians in the political field, of their language, of their laws, of their religion, of their concepts of education, of their place in the world. This was the burden of the speeches delivered by reader after reader at the convention by which the tenth anniversary was dignified. In those ten years the inter-relationship between writers and readers had been established. The paper had become the cherished possession of its readers, almost, one might say, of a people, as much as a vehicle for the expression of its editor's views, as a stage whereon their characters were exhibited and their attainments displayed.

A new test had now to be applied. The war had not dealt gently with the fortunes of a paper which dared to run counter to accepted opinions, nor had its intrepid director come scathless through the hurricane of antagonisms that had beaten upon him without intermission for years together. Les Amis du Devoir met the test. They decided to effect an organization designed to assure to the paper the financial support necessary to its continuance, and they placed themselves at the orders of the editor for the purpose of carrying that organization into every corner of the Province. The campaign is now going on.

No doubt there are parallels for such action. During the war, the Paris paper, L'Action Française, was kept alive by the response of its readers to an appeal that was frank and honest, one that was supported day after day by admirably written articles by Charles Maurras, perhaps the most powerful of modern newspaper propagandists. The Quebec experiment, however, does not suffer by comparison. The purpose of the paper, the personality of its writers, the intimate responsiveness of its readers, combine to constitute a situation which is, in the newspaper sense, admirable in the last degree. I have often thought of America and its readers in similar terms. If the editor will allow me, I would like now to suggest to his readers that the example is one which concerns him nearly.

Le ministre de la justice a présenté un bill pour faire amender la loi de la Cour de l'Échiquier. Aux termes de cet amendement, celui-ci se composera désormais d'un président et d'un juge puiné, au lieu d'un juge-assistant; le rang du second juge se trouve relevé.

Un autre amendement limite les appels à la Cour suprême, aux causes de plus de deux mille dollars. Dans tous les autres cas, il faudra le consentement du tribunal provincial de dernier ressort pour que les parties puissent s'adresser au tribunal suprême du Canada.

Une résolution donnant au ministre de l'Agriculture le droit de terminer la dimension des barils et des récipients dans lesquels les pommes et les baies pourront être mises en vente a provoqué quelque discussion. MM. Bureau et Devin ont ouvertement censuré la manie des arrêtés ministériels. Le député de Wright a même conclu que le gouvernement paraissait d'avis que tout était faisable par ordre en conseil et que bientôt l'entrepreneur sans doute de procurer, par ce mode facile, le ciel aux Canadiens, sans qu'ils se donnassent même la peine de mourir.

Le colonel Peck vient d'envoyer à M. Hume Cronyn sa démission comme membre du comité des pensions et du rétablissement des soldats, pour protester contre une remarque désobligeante du général McLean à l'égard des veuves de soldats.

Le sénateur Belcourt reprendra le débat plus tard.

INTERIM.

"Le divorce"

La question du divorce est plus que jamais à l'ordre du jour. Le nouveau livre de notre distingué collaborateur, le R. P. Forest, sur cette question est traité à fond et dans ses relations avec la situation canadienne, devient ainsi d'une particulière actualité.

Prix: 75 sous, chez les principaux libraires.

BILLET DU SOUS

PAPILLONS...

La jeune artiste jouait Papillons de Schumann: j'ai fermé les yeux et j'ai laissé errer mon imagination au pays des cimes, parmi les confères, les marguerites étoilées, les roses poudrées.

J'ai revu les papillons des étés lointains, j'ai entendu le battement de leurs ailes dans la lumière d'or.

J'ai revu les papillons noirs, ceux qui semblent porter du deuil dans l'air; tristes et funèbres, ils ne sont pas beaux, nul ne les regarde; pourtant leur vol est pareil à celui de leurs frères et leur destin est le même.

Papillons noirs, vous ne faites songer aux femmes sans beauté, aux femmes éternellement délaissées; pourtant, leur coeur bat, pareil à celui de leurs sœurs.

J'ai revu les papillons vermeils dont la poussière diaprée reste aux doigts attachée. Papillons vermeils, vous ne faites songer aux amours éphémères que ne laissent qu'un peu de poussière dorée au fond du coeur.

J'ai revu un essaim de papillons jaunes, identiques, tous pareils à des pétales de jonquilles emportés par la brise; dans le clair matin, ils tourbillonnaient autour de moi et je marchais dans une moisson de papillons jaunes qui frolaient mon visage, mes mains, s'attachaient à ma robe blanche et décoraient mon large chapeau noir.

J'ai revu les papillons légers, les papillons blancs, les papillons blancs, les papillons blancs; j'ai revu les papillons éphémères et privilégiés dont la vie est tout embaumée de l'âme des fleurs.

La jeune artiste jouait les dernières notes... trois petits battements d'ailes... tristes... trois petits battements d'ailes qui passent et ne reviennent plus.

MONIQUE.

LE REGIME PENITENTIAIRE

UNE EXPERIENCE AMERICAINE

Nous avons parlé à nos lecteurs, il y a quelques jours, du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Le régime y est sévère. On tient à rendre le séjour odieux à ceux qui passent par la maison pour qu'ils perdent le goût d'y revenir.

Aux Etats-Unis, terre d'expérimentation, on l'on est toujours en train de réformer ce qui se fait ailleurs, il existe certains pénitenciers où l'on a relâché de beaucoup la sévérité en rigueur dans les pénitenciers canadiens. Ainsi, dans la Gazette de lundi, un Montréalais raconte la visite qu'il a faite au pénitencier de Dannemora où les prisonniers sont pourtant des criminels

endurcis, dont la plupart sont tenus là pour avoir tué leur semblable, le régime est sensiblement plus doux qu'au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Les prisonniers y sont bien nourris; ils sont invités à pratiquer l'athlétisme, et, naturellement, le baseball est en honneur. Les conversations sont permises et on ne tient les forçats en cellule que pour faute grave.

Ainsi, prétend-on, on arrive à les corriger de leurs tares physiques, morales et intellectuelles. Le jeu les rend plus musculeux; le travail, les livres et la conversation les occupent au moral et servent, comme les représentations de cinéma, à opérer leur réforme.

L'ennui, avec toutes les expériences, c'est qu'il faut du temps pour en constater l'efficacité, et celle de Dannemora est encore à ses débuts. Mais, dès l'abord, un ou deux articles du programme paraissent être très intéressants et peut-être producteurs de résultats bienfaisants.

Les sentences sont indéterminées à Dannemora, c'est-à-dire qu'elles peuvent s'allonger jusqu'à un maximum de vingt ans ou trente ans, suivant le cas, mais qu'elles peuvent se raccourcir à volonté si le détenu fait preuve d'une bonne conduite. C'est excellent et cela a pour effet de corriger les jugements parfois trop sévères passés par des magistrats qui, étant de simples humains, restent nécessairement faillibles.

De plus, on paie les prisonniers pour leur travail. C'est une somme insignifiante dérisoirement qu'on leur verse, moins de cinquante sous par mois. Mais cela vaut mieux que rien et constitue un joli capital au bout de vingt ans et plus. Les occasions de dépense ne sont pas fréquentes!

Mais ce n'est pas encore là le système idéal. Celui-ci a été exposé par des détenus d'une autre prison de l'Etat de New-York. Ces gens, fort au courant de la situation pénitentiaire comme bien on pense, voudraient que l'on fit trois parts du salaire attribué pour leur travail: l'une irait, pour les cas de meurtre, aux parents de la victime; qui devaient compter sur son aide; autre, aux parents du condamné incapable de se suffire, et l'autre part servirait à l'Etat au paiement de l'entretien du détenu.

Cette question est d'autant plus intéressante qu'elle doit être traitée l'un de ces jours à Ottawa, le ministre de la Justice ayant donné avis d'un amendement à la loi des pénitenciers. Il ne parait pas juste de faire porter à d'innocentes victimes la faute de leur père ou de leur soutien. Il nous semble qu'il serait facile de remédier au système actuel en permettant simplement la vente des objets fabriqués dans les pénitenciers. Cette vente est peut-être permise en théorie mais elle ne se fait pas en pratique, s'il faut en croire du moins les déclarations faites devant nous par le gouverneur du pénitencier. L'a-

mendement du ministre de la Justice pourrait bien embrasser et régler toute la question.

L. D.

AUDITION D'ÉLÈVES

Les élèves de M. Alfred Laliberté ont donné mardi soir une audition à la salle Saint-Sulpice. Les applaudissements n'ont pas manqué aux jeunes représentants qui, au cours d'un long programme de quatre heures de durée, ont fait preuve d'une solide préparation, d'une technique soignée et d'une mémoire infail-

lissable. Nombreux sont les auditeurs qui n'ont pu rester jusqu'à la fin et on ne peut guère les en blâmer, le tiers des pièces exécutées formant déjà un programme de bonne durée.

Ce programme renfermait surtout de la musique moderne, la manie- se y était représentée par César Franck, qui en fut le précurseur et deux pièces de Debussy; la russe, par tout le reste des auteurs, et surtout Medtner et Scriabine. Saint-Saëns qui n'est pas un classique dans l'acception ordinaire du mot, mais qui n'est pas non plus un moderne, Chopin et Grieg complétaient le menu, avec du Bach, (Fantaisie et Fugue), transcrit par Liszt pour le piano.

Préparait par à cette audition: M. J. Ollivier, Tempête, Alice Myette, Adrienne Poitevin, Jeanne Poirat, Marguerite Fautoux, Madeline Peacock, Cécile Doray, Nini Tranquil et Mildred Silverman; MM. Roland Vincent et Auguste Descares.

On ne s'attend pas à ce que je tente de départager les mérites de chacun. Une audition d'élèves est le reflet de l'enseignement du professeur et d'avoir traduit cet enseignement comme ils l'ont fait, on doit féliciter tous les exécutants qui sont soucieux de leurs moyens personnels, comme on doit aussi congratuler le professeur des résultats obtenus.

Mme Lucienne Laliberté prêtait son précieux concours à son mari dont elle a interprété, entre autres choses, trois oeuvres accompagnées par l'auteur lui-même.

Madame Laliberté dit à ravir, avec une voix qui serait cependant plus à l'aise dans un vaisseau de dimensions plus restreintes que la salle Saint-Sulpice. Elle nous a procuré le plaisir d'entendre la Pièce de la Vierge, extraite de "Soeur Béatrice", qu'écrivit M. Laliberté, sur les paroles de Maurice Materlinek, prière d'une belle simplicité, sur un accompagnement aux allures de choral, et deux pièces d'une facture qui tient de celles de l'école russe moderne qu'affectionne plus particulièrement l'auteur.

M. Victor Barbeau a donné la causerie obligatoire en la salle Saint-Sulpice.

BLOC-NOTES

Leur indemnité

Aux dernières nouvelles, nos députés, à Ottawa, sont bien décidés à porter à \$4,000 leur indemnité parlementaire, dès cette session-ci. Cela comprend naturellement le sénat. On a calculé que cela coûterait tout près d'un demi-million aux dépenses de chaque session.

Pour faire passer la pilule, nos représentants se disent prêts, paraît-il, à renoncer à différents privilèges dont ils jouissent depuis plusieurs années, mais dont le coût total ne dépasse pas cent mille piastres. C'est dire qu'ils donneraient un oeuf pour avoir un boeuf. Et rien ne garantit que, dans quelques années, ils ne redemandent pas l'oeuf. Afin d'exercer leur droit de nomination, d'aucuns seraient disposés à ajouter à la pension accordée aux parents des soldats tués au front et aux invalides de la guerre. Cela revient à dire que, pour obtenir leur demi-million additionnel, nos députés consentiraient à charger le budget fédéral d'une couple de millions de plus par année, et à verser plus d'argent aux pensionnaires de l'Etat afin d'acheter, en quelque sorte, leur silence. Pareux méthodes, à une époque où tout le monde se plaint du gaspillage, à Ottawa, et où les ministres nous orientent à tour de rôle qu'il faut travailler davantage et économiser "fill it hurts", sont bien révélatrices du rôle que tiennent la cupidité et l'hypocrisie dans le régime parlementaire. Ceux de nos députés qui ne sont pas satisfaits de leur indemnité de \$2,500 par an n'ont qu'à ne pas se porter candidats aux prochaines élections; il ne manquera pas de gens pour recueillir leur succession, même à ce prix; et le pays ne sera pas plus mal gouverné, en définitive.

La crise du papier

Elle a eu ce résultat imprévu de réduire le nombre de revues et de périodiques des Etats-Unis qui nous étaient envoyés depuis des années. Même les quotidiens américains commencent déjà à réduire le nombre d'exemplaires qu'ils envoient chaque jour au Canada.

Toronto télégraphie ce matin que les vendeurs de journaux et de revues de cette ville reçoivent de ce temps-ci 60 tonnes de moins par semaine de littérature américaine. C'est un mal pour un bien. On ne peut insister assez sur le caractère inutile et souvent nuisible d'un bon nombre de publications américaines, dont plusieurs joignent à la bêtise et à la platitudes une immoralité insinuante, et dont quelques-unes répandent dans les milieux canadiens où elles circulent toutes sortes d'idées fausses et de doctrines antisociales; car ce n'est

pas des publications du type le plus respectable qui sont le plus recherchées, parmi celles qui nous viennent d'outre-frontière.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'adressent au directeur de l'encore, en timbre-poste, et à nous une lettre de temps, s'ils veulent bien en prendre note définitivement.

MERE PATRIE

COMMENT ECRIRE CETTE EXPRESSION?

L'article publié ici, le samedi 1er mai, sur la maison mère, a attiré l'attention sur une expression audacieuse, quoique les termes en soient inversés, mère patrie. On s'est demandé si l'on doit l'écrire, comme la première sans trait d'union, ou s'il ne faut pas lui donner ce signe grammatical et de plus l'orne de majuscules. De fait, on la rencontre ainsi orthographiée bien souvent, soit dans les livres, soit dans fréquemment encore dans les journaux.

Les deux expressions sont semblables, formées de deux noms dont l'un est employé comme adjectif, celui qui suit dans l'expression maison mère et celui qui précède dans mère patrie.

La nature de l'expression étant la même, il n'y a pas de raison de l'écrire autrement. Il faut donc écrire mère patrie en deux mots sans trait d'union, et même sans majuscules.

Les preuves d'autorité sont ici plus nombreuses que pour maison mère. Tandis que la plupart des dictionnaires se contentent d'affirmer que le mot mère désigne la maison fondatrice d'une communauté, mais ne donnent pas l'expression complète, Larousse seul répète le mot maison et écrit maison mère. Cette expression, il est vrai, est peu employée en dehors des communautés qui ont fait des fondations. Mais ici, il s'agit d'une expression qui est donnée en long dans tous les dictionnaires, même les éditions populaires. Dans tous, on lit, soit au mot mère, soit au mot patrie, et même à l'un et à l'autre, l'expression mère patrie, avec la définition. De ce chef donc, les preuves abondent et produisent la certitude qu'il faut écrire: mère patrie.

En présence de telles autorités, quel crédit méritent ceux qui font de cette expression un nom composé? Ils ne peuvent faire que la langue. On peut croire en effet que c'est le manque de recherches qui leur a fait écrire ainsi, et que s'ils avaient eu un doute et avaient recherché la pratique des grands dictionnaires, ils auraient écrit comme eux. Qu'ils prouvent que les dictionnaires sont fautive sur ce point et l'on s'empressera sans doute de les suivre.

D'ailleurs cette pratique d'écrire mère patrie en deux mots est conforme à la grammaire. On sait quand deux mots forment un nom composé ou demeurent une expression complexe. Lorsque les deux mots, au lieu de faire naître à l'esprit deux idées distinctes, n'en font qu'une, on écrit comme la résultante des deux idées primitives, ils forment un nom composé. Tels sont: Jésus-Christ, Saint-Jean, etc. Il ne s'agit pas ici des idées de Sauveur et de Christ, mais de la personne qui s'appelle Jésus-Christ. On ne reçoit pas l'idée d'une personne du nom de Jean, laquelle est sainte, mais d'une ville qui porte le nom de Saint-Jean. On pourrait multiplier à l'infini les exemples de noms composés parce qu'ils ne présentent qu'une idée à l'esprit.

Au contraire, chaque fois que les deux mots en présence éveillent dans l'esprit deux idées distinctes, ils ne forment pas un nom composé. Ainsi le Christ Jésus (le Christ qui s'appelle Jésus, deux idées distinctes), saint Jean (un saint qui porte le nom de Jean, encore deux idées), doivent s'écrire sans trait d'union.

Il faut donc conclure que la grammaire, aussi bien que la lexicologie établissent clairement qu'il faut écrire mère patrie sans trait d'union.

Il n'y a pas lieu de s'attarder sur la question de l'emploi des majuscules. On voit facilement qu'il ne s'agit pas d'un nom propre et qu'il n'y a pas de raison d'employer la majuscule pour aucun des deux mots. On ne les trouve dans aucun dictionnaire et il restera encore à prouver que ces derniers se trompent.

Abbé Joseph SAINT-DENIS, Chambly, mai 1920.

(1) Que de fautes on rencontre contre ces deux règles si claires, mais si peu comprises! Tantôt c'est à la suite d'une pensée reproduite par exemple sur un timbre, le nom d'un saint écrit avec un trait d'union, lorsque qu'il n'en faut pas, ou qu'il s'agit du saint d'une localité (expression qui présente deux idées distinctes, le personnage et son territoire de sainteté reconnu par l'Eglise). D'autres fois, ce sera le nom d'une personne, d'une église, d'une localité formée d'un nom d'un saint ou d'une sainte et écrit sans trait d'union, lorsqu'il ne faut, vu que l'expression n'offre qu'une idée (celle d'une personne, d'une église ou d'une localité). C'est ainsi qu'il faut toujours écrire: Saint-Jean, Sainte-Anne, Notre-Dame, Jeanne-d'Arc, etc., et jamais d'une personne, d'une église, d'une localité, d'une rue et d'une place.

Chemin de fer National du Canada

SERVICE RAPIDE DE VOYAGEURS MONCTON, ST. JOHN, HALIFAX, SYDNEY ET CHARLOTTETOWN.

Le chemin de fer National du Canada, fait circuler un train rapide de voyageurs pour Moncton, St. John, Halifax, Sydney et Charlottetown, quittant Montréal, (gare Bonaventure), à 9 h. 25 a. m., tous les jours sauf le samedi et à 7 h. p. m., tous les jours.

Des wagons-lits modèles sont attachés au train de 9 h. 25 a. m., qui va à Moncton et à Halifax et au train de 7 p. m., qui va à Moncton, à Halifax et à Sydney.

Il y a un service de wagon buffet sur les deux trains. On peut obtenir des billets et des renseignements complets en s'adressant au bureau des voyageurs de la ville, 230 rue St-Jacques ou à l'agent du chemin de fer National du Canada le plus rapproché de chez soi.

UNE ELECTION EN MINIATURE

M. ROSS EXPOSE LE SYSTEME DE LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE, SES AVANTAGES ET SON FONCTIONNEMENT DEVANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CHARTE.

M. Howard S. Ross, avocat, a donné une intéressante conférence sur le système de représentation proportionnelle, devant les membres de la commission de la charte, hier après-midi. Afin d'exposer clairement le système, le conférencier a fait une élection en miniature dans un quartier.

Sir Hornidas Laporte a vivement félicité M. Ross de sa démonstration, et invite tous les membres à l'étudier avec soin, afin d'en faire leur profit.

Le secrétaire de l'Union des Municipalités de Québec convoque pour mercredi prochain à l'hôtel de ville, à 3 h. de l'après-midi, les maires des 33 municipalités environnant Montréal pour choisir les cinq délégués auxquels ces municipalités ont droit à la Commission de la Charte.

M. Ross a présenté son travail dans les termes suivants: La représentation proportionnelle n'est le crédo d'aucune école. Elle embrasse toutes les écoles. En ce qui regarde l'électeur, le système est très simple. Bien qu'il semble difficile de le comprendre par une pure description, il est très simple de voter en vertu de ce système et le comptage des bulletins de vote est beaucoup plus facile qu'on pourrait le supposer, en se faisant décrire le système.

Le voteur marque ses préférences en chiffres vis-à-vis les noms des divers candidats, en commençant par le chiffre "1" vis-à-vis le nom du candidat qui, aux yeux du voteur, ferait le meilleur représentant. Le voteur peut énumérer tous les candidats depuis "1" pour le meilleur candidat jusqu'à un nombre le plus élevé pour le pire. C'est là de beaucoup le meilleur plan, parce qu'il permet à l'électeur de se servir du plein pouvoir votant que le système lui donne.

La première démonstration de M. Ross a été l'élection de trois conseillers dans un quartier où il y avait 95 votes; M. Ross s'est servi de petits chiffres afin de simplifier le plus possible la définition du système. Le même principe s'applique, il va sans dire, quelque soit le nombre des électeurs.

Dans l'élection supposée par M. Ross, deux partis sont en présence, le parti Y et le parti X, ce dernier étant en majorité. Le parti X a mis de l'avant les candidats Adam, Caza, Hardy, McKay et Reid, tandis que les candidats du parti "Y" ont mis en nomination Bérubé, Dale, Joly, Paul et Savard. Le nom de chaque candidat apparaît sur une petite carte, et les cartes sont placées par ordre alphabétique sur une table.

PREMIER COMPTAGE Les bulletins sont comptés selon le chiffre "1" dont ils sont marqués. Le résultat est le suivant en suite: Adam 15, Bérubé 6, Caza 9, Dale 3, Hardy 5, Joly 18, McKay 20, Paul 2, Reid 7, Savard 9, nul 1. Total 95. Un électeur a oublié que l'usage de croix n'est pas permis, de sorte que son vote est nul.

Comme il y a trois candidats à élire, le total des votes valides doit être divisé par un de plus que le nombre de candidats devant être élus et un ajouté au quotient (94 ÷ 4) = 23, ce qui constitue la quantité de votes nécessaires pour être élu. Si 24 électeurs peuvent élire 3 candidats, la proportion minima de ce nombre, calculée de la manière prescrite, est de droit d'en élire un comme leur représentant direct, puisqu'il n'y a que trois quotités de 24 dans 94.

Comme aucun candidat n'a une quotité de 24, la chose suivante à faire est d'éliminer les candidats les moins nombreux, en commençant par celui qui a le moins de votes.

DEUXIEME COMPTAGE L'un des votes de Paul va à Joly et un autre à Savard parce que ces candidats sont deuxième dans l'opinion des deux électeurs.

TROISIEME COMPTAGE L'un des votes de Dale va à Bérubé et deux à Savard.

QUATRIEME COMPTAGE Hardy est maintenant le plus bas et deux de ses votes vont à Adam et trois à McKay.

CINQUIEME COMPTAGE Deux maintenant ont sept votes chacun. L'officier-rapporteur n'a pas besoin de recourir à sa discrétion. L'un des votes de Bérubé a été reçu par voie de transfert de Dale, tandis que les sept de Reid sont des votes primaires, pour ainsi dire. En conséquence, Bérubé est éliminé. Ses votes sont alloués selon les deuxièmes préférences et dans le cas de vote reçu de Dale, selon la troisième préférence. Cinq vont à Joly, portant ses votes à 24, se trouvant ainsi à l'égalité, tandis que deux vont à Savard.

SIXIEME COMPTAGE Reid est maintenant le plus bas et ses votes sont donnés aux deuxièmes préférences. L'un à Adam et six à McKay qui a maintenant 29 ou cinq de plus que la moitié.

Le surplus de cinq votes à McKay doit être transférés. Un examen des six votes transférés de Reid indique que tous ces électeurs ont préféré Adam comme le meilleur représentant. Par conséquent, un vote est retenu pour compléter la quotité de McKay et cinq sont accordés à Adam.

COMPTAGE FINAL Caza est alors éliminé et ses votes sont transférés selon la seconde ou la troisième préférence. Adam en prend trois, Savard trois, tandis que trois sont "épuisés", en ce sens qu'ils ne sont marqués d'une préférence pour aucun des candidats encore en lice.

LE RESULTAT Le comptage donne l'élection de deux membres du parti X, McKay et Adam, et d'un membre du parti Y, Joly. Aucun candidat ne garde plus de

UN ANNUAIRE COMMERCIAL

LA CHAMBRE DE COMMERCE DECIDE DE PUBLIER UN ANNUAIRE QUI CONTIENDRA DES RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LE COMMERCE MONTREALAIS — LA COMMISSION DES ACHATS DU GOUVERNEMENT

Il a été décidé, à la réunion mensuelle de la Chambre de Commerce, tenue, hier après-midi, de publier chaque année un annuaire qui contiendra tous les renseignements désirables sur le commerce et les industries de la ville de Montréal. Il était question depuis longtemps d'un tel projet, et ce n'est qu'hier qu'il a reçu la sanction définitive. Cet annuaire sera d'une grande utilité à ceux qui veulent se mettre en communication avec les industries et les commerçants de Montréal. Cet annuaire contribuera aussi beaucoup à l'expansion du commerce montrealais et c'est une des raisons qui ont milité en faveur de son adoption par la Chambre.

Cet annuaire, tel que préparé par le comité qui a étudié la question, contiendra une foule de renseignements. On tirera d'abord à 5,000 exemplaires. Dans la première partie, l'annuaire contiendra une carte de Montréal, un aperçu de l'histoire de la métropole, une brève description des monuments, une notice sur le climat de la ville, sa population, son développement, les chemins de fer et les compagnies de navigation qui la desservent. La principale partie comprendra une énumération des différents industries, telles que:

- 1.— Industrie du fer et de l'acier
- 2.— Construction maritime — Matériel de chemin de fer
- 3.— Matériaux — Outillage — Eclairage — Chauffage — Quincaillerie — Automobiles et accessoires.
- 4.— Peintures — Huiles — Vernis.
- 5.— Industrie du tabac.
- 6.— Pâtes et papiers.
- 7.— Tannerie — Cuir — Chaussures — Sellerie et autres articles en cuir.
- 8.— Caoutchouc.
- 9.— Fournitures.
- 10.— Textiles et lainages — Vêtements — Chapeaux — Ganterie — Accessoires de toilette.
- 11.— Céréales — Farines.
- 12.— Alimentation — Droguerie.
- 13.— Ameublement: Tapis, rideaux, articles de ménage.
- 14.— Finances — Assurances — Douane — Publicité.
- 15.— Divers.

Il y aura encore des renseignements sur l'expansion industrielle; Matières premières (agricoles, forestières, minières); situation de la main-d'oeuvre; combustibles; abondance et coût de la force motrice; taxes; tarif douanier; débouchés (Montréal centre de consommation et de distribution; à l'intérieur du pays, à l'étranger); avantages offerts à l'industrie.

Quelques renseignements généraux: Tarif postal (lettres, colis, échantillons, mandats); poids et mesures; thermomètres (équivalence des échelles Fahrenheit et Centigrade); consulats et agents consulaires; périodiques (nomenclature et tarif de publicité).

Cet annuaire sera distribué dans les pays étrangers qui sont susceptibles de faire le commerce avec le Canada. Les annonces qui y seront insérées seront, croit-on, amplement suffisantes pour défrayer le coût de sa publication et son expédition.

Au début de la réunion, il avait été question de la commission des achats du gouvernement canadien. Le gouvernement est actuellement à étudier les avantages qui militent en faveur de la conservation de cette commission. Un seul département, d'après le plan soumis, ferait tous les achats du gouvernement. L'échevin Elie voudrait que cette commission fût responsable au gouvernement et au parlement. MM. Lambert et Fontaine voudraient la même chose, parce que, d'après le projet, la commission serait responsable au gouvernement et s'il s'agit d'achats faits sans soumission.

M. Quintal, le président de la Chambre, déclara, de son côté, que tous les achats par la Commission, étaient faits à la connaissance du gouvernement. On n'a le droit en effet de payer ce qui a été prévu dans le budget annuel. Cela revient à dire que le contrôleur doit nécessairement rendre compte de ses paiements au parlement. La Commission des achats sera donc nécessairement contrôlée par les ministres des différents ministères, c'est-à-dire qu'elle sera sous le contrôle du parlement. La résolution Elie a finalement été adoptée.

M. Lambert et Roode a soulevé la question du traité de commerce entre la France et le Canada. Il voudrait que ce traité fût révisé et qu'il fût rédigé de telle manière que les deux pays aient des avantages. Cette résolution sera soumise à un comité qui présentera un rapport.

La séance se termina après l'étude d'autres questions de moindre importance.

Une action en reddition de compte

Québec, 6. — (D.N.C.) — M. W. C. K. Rhodes, de Londres, Angleterre, a pris une action contre les exécuteurs testamentaires de feu Armitage Rose de Sillery. Cette action au montant de \$106,796 en une en reddition de compte. Il demande aussi de mettre à son crédit la somme de \$100,000 comme étant sa part de succession. Le successeur est de \$500,000 et le bureau Galigne, St-Laurent, Métauyer, Guéniel et Devlin représente le demandeur.

votes, sous le système Hare, qu'il est nécessaire d'en avoir pour être élu. On n'a pas de difficulté à suivre le transfert des votes à mesure et il est bien clair que chaque vote a contribué à l'élection du candidat préféré. Chaque groupe d'électeurs a obtenu une représentation en proportion de sa force et a obtenu le représentant qu'il préfère.

Chacun des trois membres est élu par à peu près la moitié des électeurs.

M. Ross a démontré en terminant que le système fonctionne à souhait en Irlande, en Ontario et aux Etats-Unis.

Il y a dix ans

(Le Devoir, No 99, 6 mai 1910)

M. Omer Héroux, écrit sous le titre, "Edward VII", et rappelle les qualités du monarque et de l'homme d'Etat.

Lettre de France de M. Joseph Denais: "Les élections. — Le résultat du scrutin. — Les grandes villes sont plus modérées. — Les campagnes inclinent à gauche. — Pourquoi? — Influences locales et facteurs gouvernementales. — A bas les franc-maçons. — Les élus. — La défection de Mauc Sangnier. — Les abstentionnistes. — Vers la réforme électorale. — La portée des élections."

Lettre d'Ottawa de M. Georges Pelletier: "La fin. — Le départ. — Aux abords du parlement. — Adieux. — Invités. — Le gouverneur arrive. — L'interpellation d'une fillette. — Procession. — Vers le sénat. — Le château de M. Connée. — L'invasion féminine au sénat. — Culotte blanche. — Habit rouge. — Derrière les barres. — Ironiste. — Cérémonie inaccoutumée. — Les adieux à Lord Grey. — Compliments. — Réponse du gouverneur. — Les hurras. — Coups de canon. — Un prologue."

Lettre de Québec de M. Donat Forlin: "Sir Lomer Médecine. — M. Mousseau monte Pegase. — Concours artistique triennal. — Subvention officielle aux choses de l'esprit. — M. Cousineau ironique. — Réveil du passé. — Le monument Mercier. — Danger de favoritisme. — L'embellissement de Québec."

Le bill de Montréal. — La clause des deux tiers biffée. — Le maire touchera \$10,000 et les commissaires \$7,500.

M. René du Roure a donné, à l'université Laval, mercredi soir, sa dernière conférence.

Le maire de Notre-Dame-de-Grâce menace de faire appeler les agents de la paix, pour rétablir l'ordre.

San Juan Bel Sun-Nicaragua. — Un tremblement de terre a enseveli 500 personnes sous les ruines.

Edouard VII a passé une mauvaise nuit. On craint une mort prochaine.

Les Etats-Unis ne se gênent pas

Ottawa, 6. — (S.P.C.) — M. MacInnes a plaidé la cause du gouvernement canadien, et M. W. N. Tilley celle du chemin de fer Pacifique Canadien, devant la commission canaux limitrophes, qui s'ouvre actuellement à Ottawa. Les avocats canadiens ont prétendu que le gouvernement américain voulait détourner les eaux de la rivière Sainte-Marie qui coule en territoire canadien pour les amener en territoire américain, c'est-à-dire dans l'Etat du Montana, en les dirigeant dans la rivière Milk.

Les avocats des deux parties ont discuté les clauses du traité de 1907 entre les Etats-Unis et le Canada qui règle la question des rivières Sainte-Marie et Milk. L'avocat du gouvernement canadien est d'avis que le traité de 1907 partage également le cours de ces deux rivières entre les deux pays, tandis que l'avocat du gouvernement américain prétend le contraire. On prétend qu'en construisant un canal reliant les rivières Sainte-Marie et Milk, le gouvernement américain se trouverait à soustraire à toute cette région aurait besoin et qu'elle pourrait avoir si ce canal n'était pas construit entre ces deux rivières. Les deux parties réclament le partage des eaux en leur faveur afin de pouvoir irriguer les terres du Montana et celles de l'Alberta. L'avocat du gouvernement américain, le juge W. R. King, prétend que le cours des deux rivières Sainte-Marie et Milk, si ces rivières coulaient chacune de leur côté, est insuffisant pour arroser les terres soit du Montana soit de l'Alberta; pour que les deux cours d'eau servent il faudrait qu'ils fussent réunis.

La cause est pendante depuis 1915. La Commission qui doit juger cette affaire rendra probablement une décision cette semaine.

LA MUSIQUE

Les étudiants en architecture de l'Ecole Polytechnique, désireux d'aider à la reconstruction de leur Université, ont décidé de verser les bénéfices de leur soirée annuelle à ce fond.

Cette soirée aura lieu le 12 mai, à la salle Saint-Sulpice, sous la présidence d'honneur de Mgr Georges Gauthier, recteur.

M. Fabré d'Olivier Maurank, P.S.S., professeur de Paul Chomedy de Malsonneuve.

Parmi les noms qui figurent au programme musical, nous relevons ceux de Mlle Fabiola Poirier, de Mlle Ruth Poirier, violoniste, et en fin, de MM. Emile Gour et Honoré Vaillancourt. M. Pamphile Langlois, organiste du Saint-Sacrement, sera au piano comme soliste et accompagnateur.

RECITAL LOUIS GRAVEURE

M. Louis Graveure, sera à Montréal et donnera un recital l'après-midi, le 16 mai prochain, au théâtre His Majesty's.

M. Louis-H. Bourdon est son impresario.

NOS HABITS DE PRINTEMPS

Confectionnés par des mains expertes, seulement, qualité intrinsèque, genre ce printemps.

— Paletots et habits en gabardine — vêtements en vogite de la saison — S.-A. de LORIMIER — Meccarie, Chapeaux et Habits de luxe. — 34 QUÉBEC, RUE NOTRE-DAME.

LES FÊTES DE MARGUERITE BOURGEOYS

Les religieuses de la Congrégation Notre-Dame nous font tenir la communication suivante:

Les fêtes commémoratives du troisième centenaire de la naissance de la vénérable Marguerite Bourgeoys sont maintenant choses du passé. Mais les émotions de ces jours heureux vibrent encore si délicieusement dans l'âme de ses filles que leur gratitude demande à s'exprimer publiquement.

Afin d'attendre toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces solennités, les religieuses empruntent la voix des journaux "dont la bienveillance à fixer tous les détails de ces jours mémorables mérite, disent-elles, d'être connue et remerciée."

Les actions de grâces des Soeurs de Notre-Dame, elles montent d'abord vers l'auteur de tout don parfait qui fit leur Mère si grande dans sa simplicité, si sainte en toute sa vie. Leurs hommages reconnaissants montent ensuite à Son Excellence le délégué apostolique du Canada et de Terre-Neuve, Mgr Di Maria, puis aux éminents prélats de la sainte Eglise, à MM. les membres du clergé séculier et régulier, aux représentants des communautés religieuses qui ont apporté à la célébration de cet anniversaire l'honneur et la joie de leur présence.

La gratitude des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, elle a une note particulièrement émue pour les fils de M. Olier, leurs vénérés directeurs spirituels depuis bientôt trois siècles.

Elle s'adresse encore à tous ceux dont les paroles de lumière ont fait briller d'un plus vif éclat la vertu de leur héroïque fondatrice.

Aux membres des diverses associations dont la chapelle de la maison mère a répercuté l'harmonie des chants et des prières.

Aux mains pieuses qui ont couvert de fleurs le tombeau de la servante de Dieu.

Aux donateurs généreux et aux amis de l'Institut dont la bienfaisance s'est exprimée de si délicate façon.

Aux religieuses des communautés-soeurs qui ont voulu mêler à leurs félicitations, des cadeaux aussi artistiques que variés.

Aux chères anciennes élèves dont la belle et touchante initiative a dévoilé des trésors de dévouement leurs maîtresses les enveloppent toutes de l'affection des jours d'autrefois, en les assurant mieux que jamais de leur souvenir devant Dieu.

Enfin, la supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame et sa communauté offrent leur merci le plus expressif à toutes les personnes qui ont formulé des vœux pour la prochaine béatification de leur fondatrice et mère. La sympathie dont on les a entourées pendant ces fêtes qui, au dire de tous, ont été splendides, leur reste comme un espoir que bientôt, en effet le nimbe des bienheureux viendra se poser au front de notre "Marguerite du Canada".

Une démission qui a de l'effet

Ottawa, 6. — (S.P.C.) — La démission du lieutenant-colonel Peck, membre de la commission parlementaire des pensions de guerre, a causé toute une sensation à Ottawa. Cette démission est due à certaines déclarations faites par le brigadier général MacLean au sujet des épouses des soldats.

Le comité des pensions s'est réuni, cet après-midi. On discutera la question de la démission du colonel Peck.

DECES

AUMONT. — A St-Jacques l'Échiquier, le 5 mai 1920, à l'âge de 77 ans, est décédé Edmond Aumont, époux de Marie-Louise Yenne. Les funérailles auront lieu vendredi, le 7 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure à 8 heures, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré, de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATTE. — A Montréal, le 5 mai 1920, à l'âge de 77 ans et 8 mois, est décédé Théophile Matte, époux de Lucrèce Mantha. Les funérailles auront lieu vendredi, le 7 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, No 1922 rue St-Jacques, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré, de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL. ALBIN, Amanda, 19 ans, fille d'Hermogène Albin, 41 St-Augustin. BOUCHER, Sara Chayer, 43 ans, épouse d'Arthur Boucher, 3216 Casgrain. BROUSSEAU, Nephthale, 55 ans, 637 Bloomfield. BEAUDOIN, Séverin, 70 ans, hospice St-Jean de Dieu. BOUCHER, Arthur, 37 ans, 1778 St-Urbain. DELORME, Charlemagne, 17 ans, 2136A Henri Julien. GOYER, René, 4 ans, enfant d'Arthur Goyer, 250B Albert. LOYER, René, 17 ans, fils d'André Loyer, 110 St-André. LAPORTE, José, 79 ans, 380 Belleville. LAPLÉUR, Armand, 20 ans, 701 Panet. LABRÉE, Joseph, 45 ans, hospice St-Jean de Dieu. LEBROUPE, Gérard, 1 an, enfant d'Adhémar Lebrun, 1907 avenue Galt. POIRIER, 1907 avenue Galt. LAGACE, Marthe, 17 ans, fille de William Lagace, 54 Ste-Catherine Est. PROYOST, Joseph, 73 ans, 153 Ottawa. PLOUFEU, Marie-Anne Lefort, 52 ans, épouse d'Élie Ploufeu, 92 St-Zotique. POIRIER, Laura, 16 ans, fille de Gastien Sevigny, Téléphone, 63 ans, 468 Delormier.

BOLIGNA DE S. L. CONTANT

— la meilleure sur le marché. — Galtézy.

CASE

Sus à la banalité!

Les habits de la marque Case vous vêtiront selon vos ambitions, et l'amélioration qui en résultera dans votre apparence invitera la prospérité à frapper à votre porte.

C'est une pratique tout à fait erronée que de porter des vêtements non marchés, d'un style désuet; vous êtes placé dans la même catégorie que les habits que vous portez et il ne suffit que d'un coup d'oeil pour vous classer. Les magasins comme les hommes, tiennent à leurs dadas. L'un de nos dadas favoris, c'est le vêtement.

Nous avons toujours bannis les habits que porte la moyenne des gens. Le fait qu'un modèle est populaire et que tout le monde l'achète nous le fait condamner.

La caractéristique dominante de nos habits, c'est l'exclusivité. Faites votre choix pendant que l'assortiment est au mieux. — \$42.50 à \$100.00. ET CHEZ CASE, ON PARLE FRANÇAIS.

507 ouest **CASE** Dans l'immeuble rue Ste-Catherine Drummond



L'endroit où doit commencer le ménage du printemps

est la cuisine. Votre vieux poêle à charbon devrait être la première chose à disparaître pour laisser la place à un poêle à gaz moderne, style cabinet, fini porcelaine, lequel est aussi facile à entretenir et à garder sans tache qu'une assiette de porcelaine.

Vous serez fière de votre cuisine quand elle sera pourvue d'un poêle à gaz. Avec le gaz, il y a à peine de nettoyage, pas de fumée ni de suie. Un poêle à gaz réduira aussi de moitié vos travaux culinaires.

Poèles neufs actuellement en étalage
Les poèles à gaz et les réchauffeurs d'eau au gaz se vendent à conditions faciles. Venez, écrivez ou téléphonez.

Montreal Light, Heat and Power Cons.

IMMEUBLE POWER IMM. DU HAUT DE LA VILLE MAGASIN DE L'EST
83 ouest Royal Rues Ste-Catherine 480 est Ste-Catherine et de la Montagne

MAGASIN MONT-ROYAL MAGASIN DE MAISONNEUVE
1007 est ave. Mont-Royal Rues Ste-Catherine et Bourbonnière

Herdriau & O'Shea

Vitraux d'art
pour églises et résidences

Verrières des écoles de Munich, française, anglaise et américaine.

Aussi tous verres blancs et de couleur.

Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux communautés religieuses.

Bureau et atelier de fabrication: 15 rue Perrault, Montréal
Tél. Bell Est 3948.

Digne de votre patronage
LE PAIN
"VICTORIA" ou "PARISIEN"
DE LA BOULANGERIE
J.-A. BROUSSEAU, Limitée
49 à 75 RUE BOYER.

Le pain — cuit sur la sole — est sain et nourrissant. Il est, à cause de sa saveur caractéristique, l'aliment préféré de tous les âges.
Appelez St-Louis 676 — si votre épicer n'en a pas, ce pain au goût vraiment délicieux.

— DERNIERE HEURE —

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

CALENDRIER

DEMAIN, VENDREDI 7 MAI 1920
SAINT STANISLAS
Lever du soleil, 4 heures 45.
Coucher du soleil, 7 heures 48.
Lever de la lune, le soir, 11 h 17.
Dernier quartier de la lune, le 11, à 6 h. 57 m. du matin.

DEMAIN

BEAU ET FRAIS
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum... 48
Même date l'an dernier... 49
Aujourd'hui minimum... 43
Même date l'an dernier... 43
BAROMETRE
A 6 h. du matin, 30.16 ; à 11 h., 30.16 ; à 1 h., de l'après-midi, 30.11.

LE TARIF DES TRAMWAYS RESTE LE MEME

La Commission des Tramways décide de ne faire aucune augmentation nouvelle, cette année. Elle ne peut consentir aux fortes augmentations de salaires que réclament les employés.

La Commission des Tramways de Montréal est fermement résolue à ne point changer les tarifs du tramway cette année.
Telle est la décision qu'elle a fait connaître hier, à la délégation des employés de la Compagnie des Tramways, déléguée conduite par M. Aurèle Lacombe, président de l'union des employés et M. J.-L. Bourbonnière, secrétaire.
Elle a reçu les demandes d'augmentation de salaire des employés en bonne part; mais elle ne peut y donner suite, à cause des conditions spéciales où elle se trouve, et du chiffre élevé de l'échelle de traitements réclamée.
Si la commission consentait à l'augmentation exigée, nous a soumis M. F. Saint-Cyr, ce matin, le budget de la compagnie serait immédiatement grevé d'une somme additionnelle de \$3,500,000 et pour y répondre, le tarif devrait être élevé de 2 sous par billet, soit 8 sous du billet ou 3 billets pour 25 sous. "Et c'est ce que nous ne voulons pas", a-t-il déclaré avec fermeté.
Actuellement, les employés de la compagnie, au nombre de 4,000 environ, ont reçu depuis le mois de mai 1918 deux augmentations successives, l'une de \$750,000, en mai 1918, et l'autre de 1,250,000, en juillet 1919, soit \$2,000,000 de plus en deux ans. Ces augmentations ont varié de 48 pour cent à 84 pour cent.
Avec l'augmentation qu'ils réclament maintenant, ils auront reçu \$5,500,000 de plus, en salaires, depuis mai 1918, et la proportion des augmentations oscille entre 159 et 192 pour cent.
Le président de la commission leur a exposé que leurs demandes nécessiteraient une augmentation de tarif, laquelle aurait une répercussion profonde sur les affaires de la compagnie, et partant sur les employés eux-mêmes.
Si le tarif est élevé, une foule de gens abandonneront le tramway et se rendront à leur travail à pied; les courses d'un mille et d'un demi-mille en tramway, celles qui paient le mieux, diminueront d'autant, à cause des prix trop élevés. Nécessairement, le trafic serait en baisse; et la compagnie serait forcée de retrancher des voitures et de renvoyer un tiers ou la moitié de ses hommes.
Ainsi avec l'augmentation du tarif, les employés seront accueillis au chômage forcé; et c'est donc dans leur propre intérêt de ne point forcer leurs demandes jusqu'au bout, car elles entraîneraient la banqueroute partielle de la compagnie.
M. Saint-Cyr n'est point défavorable aux employés; il s'est montré pour eux d'une grande largesse, les deux dernières augmentations en font foi. Cette année, il est encore prêt à leur venir en aide; il prépare actuellement le budget de la compagnie, et si une somme peut être mise à l'écart, comme surplus, jusqu'à la limite des recettes actuelles, il la répartira entre les employés qui bénéficieront ainsi d'une augmentation raisonnable. Mais, pour aucune considération, il ne veut toucher au tarif.
Il leur a fait remarquer que les employés ne manquent jamais de travail; il n'y a pas de saison morte pour eux; ils sont bien payés, à l'année. Et si l'on considère les salaires qu'ils touchent, leur sort se compare très avantageusement avec celui des ouvriers qui exercent un métier. La majorité d'entre eux gagnent plus de \$150 par mois; quelques-uns ont jusqu'à \$200, et la moyenne peut facilement se faire \$130 par mois. Avec l'augmentation sollicitée, ils auraient les uns \$300 par mois, la majorité, \$250, et la moyenne, \$200.
M. Saint-Cyr a posé la question sur son véritable terrain; il s'agit d'une question entre les employés et le public, et non entre les employés et la compagnie. Il doit sauvegarder les intérêts du public autant que ceux des employés.
Les délégués rendront leur réponse lundi prochain.

APRES DE LA COMPAGNIE

Hier, la même délégation des employés est allée auprès de M. Robert, président de la compagnie et de M. Hutchesson, gérant général.
Ces derniers leur ont déclaré que leurs réclamations dépassent de beaucoup le budget alloué pour leurs dépenses d'exploitation par la commission des tramways et qu'ils sont dans l'impossibilité absolue de rien accorder davantage, à moins d'un budget supplémentaire de \$3,500,000. Ils les ont référés à la commission des tramways.

Un chef de la grève est arrêté en France

Paris, 6. — (S.P.A.) — M. Ernest Loriot, un des membres les plus en vue de la Fédération socialiste de la Seine, a été arrêté ce matin. On l'accuse d'avoir complotté contre la sécurité de l'Etat en organisant la grève des cheminots.
La situation de la grève reste la même ce matin. La Confédération générale du Travail et le gouvernement prétendent avoir la victoire chacun de leur côté. La C. G. T. n'a pas renouvelé son projet de conférer avec les fonctionnaires du gouvernement.
Les ports de Marseille et du Havre sont complètement paralysés par la grève des dockers. Le service des chemins de fer est aussi très réduit. Cinquante-deux trains seulement sont partis de la gare Saint-Lazare hier; en temps normal, il en part 562 par jour.
PAS DE NEGOCIATIONS
Paris, 6. — (S.P.A.) — Le gouvernement français a refusé de négocier avec les grévistes avant que ceux-ci aient repris leur travail. La première tentative de sabotage a été faite près de Noisy-le-Sec où des boulets ont été enlevés. Ce sabotage a été la cause du déraillement d'une locomotive et de deux wagons. On dit que plusieurs coups de feu ont été tirés sur les trains de voyageurs, la nuit dernière. Un mécanicien de locomotive a été blessé.

EN QUELQUES LIGNES

GREVE D'ELECTRICIENS
Hamilton, Ontario, 6. — (S.P.A.) — Soixante-quinze électriciens qui travaillent dans dix-sept usines se mettent en grève aujourd'hui, parce que les patrons ne veulent pas accorder aux grévistes un salaire de 90 sous de l'heure comme ils le demandent.
LE CHOMAGE DURE ENCORE
New-York, 6. — (S.P.A.) — Environ 30,000 marins et aiguilleurs de chemins de fer de New-York qui sont en grève paraderont ce soir, dans les rues de la métropole pour montrer à la population que la grève dure encore.
L'INDUSTRIE DU CUIR
Atlantic City, New-Jersey, 6. — (S.P.A.) — L'assemblée annuelle de l'Union des tanneurs d'Amérique s'est ouverte ce matin. On y discutera surtout le coût élevé des chaussures et le prix des produits ou le entre du cuir. Des représentants de toutes les sections de l'industrie du cuir sont présents.
8.10 DE L'HEURE
Chicago, 6. — (S.P.A.) — Le président de l'Association des marchands de bois déclare que la grève des charpentiers n'aura considérablement à la construction à Chicago. Les grévistes demandent 81.10 par heure à partir du 1er mai et les marchands refusent.
LA GREVE DES FAUX-COLS
Chicago, 6. — (S.P.A.) — C'est aujourd'hui le deuxième jour de la grève contre les faux-cols et les chemises de luxe. On dit que les grévistes sont au nombre de 2,000.

Aux sessions

Le juge Bazin siègeait, ce matin, aux sessions, et plusieurs accusés ont comparu. Raoul Philie est un jeune homme accusé de cinq cambriolages récents. Il est venu dans la boîte, mais l'émotion lui a été défavorable. Il y avait dans la salle d'audience une grande foule de curieux, et à l'aspect grave et sérieux du tribunal l'accusé s'est affaissé. Le greffier s'apprêtait à lire l'acte d'accusation, mais à ce moment la boîte était vide. Les gardes, témoins de l'effondrement de Philie, l'ont relevé et ils ont jugé à propos de le renvoyer d'urgence à l'infirmerie de la prison de Bordeaux. Le compagnon de vol de Philie, Alex. Provencher, n'a pas été affecté par la maladie de son voisin. Le greffier lui a demandé s'il avait quelque chose à déclarer. Il s'est contenté d'avouer sa culpabilité. Il recevra sa sentence mardi prochain.
Arthur Vachon a été reconnu coupable du vol de douze tabliers. Il a, en décembre dernier, pris une valise laissée dans un tramway. Plusieurs témoins ont été entendus, dont le conducteur, le marchand qui a acheté les tabliers volés et le payeur de la Banque Provinciale qui a payé le chèque présenté par l'accusé. Tous ont corroboré les faits essentiels de la cause, conduite par Me Don Gilmor, procureur de la couronne. L'accusé a témoigné, mais l'explication de son aventure n'a pas paru probante et le juge l'a déclaré coupable.
A comparu
Joseph Vézineau a comparu ce matin devant le magistrat Leet. Il est accusé d'agression et de tentative de vol de grand chemin. Le constable Grotreau l'aurait pris sur le fait et cependant l'accusé se prétend innocent du délit. Il subira l'enquête préliminaire mardi prochain.

MORT DE SIR LOUIS AMABLE JETTE

Québec, 6. — (D.N.C.) — Sir Louis Amable Jetté, ex-juge en chef de la Cour d'Appel et ex-lieutenant-gouverneur de la province de Québec, est décédé à 9 heures hier soir. Le défunt était le beau-père de M. Rodolphe Lemieux.
Sir Louis Jetté avait atteint sa 84me année. Il était malade depuis quelque temps. Un fils et deux filles lui survivent: le R. P. Jetté et Mmes Rodolphe Lemieux, de Montréal, et S. Grondin, de Québec.
Les funérailles auront lieu, samedi matin à la basilique. Le convoi funèbre partira du domicile du défunt, 78 rue D'Auteuil. Les restes mortuaires de Sir L. A. Jetté seront transportés à Montréal et inhumés au cimetière de la Côte-des-Neiges, où repose déjà depuis onze mois sa femme.
Sir Louis Amable Jetté, juge en chef de la Cour supérieure de la province de Québec, naquit le 15 janvier, 1836, à L'Assomption, de Toussaint Laflamme, de Montréal. Il fit ses études classiques au collège de L'Assomption et fut admis au barreau en 1857. Il exerça sa profession à Montréal. Il fut éditeur de "La revue critique de législation et de jurisprudence du Canada", et correspondant de "La revue de Droit international", de Gand, Belgique. Il fut aussi directeur de "L'Ordre". Il était trésorier de l'association du barreau quand il fut nommé juge de la Cour supérieure et la même année professeur de droit civil à l'Université Laval dont il devint le doyen. De 1878 à 1898, M. Jetté fut membre du conseil de l'Instruction publique et en 1898 on le nomma lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il se retira en 1908 pour devenir juge en chef de la Cour supérieure, en 1909. En 1903, M. Jetté fut un des commissaires anglais représentant le Canada, qui composaient la commission chargée de déterminer les frontières de l'Alaska. Cette commission siégea à Londres. En 1872, il publia "Observations relatives au code de procédure", avec les commissaires qui furent chargés, en 1872, de réviser le code de procédure. M. Jetté était membre du club de la Garnison, de Québec.

Funérailles d'un aviateur français

Québec, 6 (D. N. C.) — Hier matin, en l'église de la paroisse de Saint-Coeur-de-Marie, ont eu lieu les funérailles militaires de l'adjudant-aviateur français, Pierre Henry. Plusieurs gardes militaires escortaient la dépouille, du jeune adjudant, décédé à l'âge de 26 ans, après la cérémonie funèbre, le corps fut transporté au cimetière Belmont, où un détachement de l'Artillerie Royale Canadienne, sous le commandement du Lt. R.-P. Landry, tira le salve de trois coups pendant que le clairon sonnait "le dernier repos".
Le père du défunt, M. Gabriel Henry et ses frères, François et Edouard, conduisaient le deuil.

Un secrétariat ouvrier

Québec, 6 (D. N. C.) — Un "Secrétariat Ouvrier" vient d'être fondé à Québec, par l'Action Sociale Catholique, qui a ainsi réalisé un projet qu'elle caressait depuis longtemps.
La réalisation de ce projet aidera beaucoup au progrès des oeuvres ouvrières catholiques dans notre région et comblera une lacune.
Les bureaux du nouveau "Secrétariat", ont été ouverts mardi, au numéro 669, rue Saint-Vallier. MM. les abbés M. Fortin et E. Déglise, amoniteurs des unions nationales, catholiques, et M. Gaudios Hébert, président du Conseil Central National des Métiers du district de Québec, ont leurs bureaux à ce secrétariat ouvrier, qui comprend en outre une salle de lecture et de réunion pour les divers comités.

Naufrages causés par un ouragan

Cadix, 6. — (S.P.A.) — Un ouragan fait rage dans le détroit de Gibraltar. On dit qu'une quinzaine de bateaux de pêche ont sombré. Les communications télégraphiques et le service des chemins de fer autour de la ville, de Cadix sont interrompus.

NOTRE JOURNAL

Par suite d'un sérieux accident de machines, nous n'avons pu commencer à composer notre journal qu'à dix heures et demie, ce matin. Nous avons donc dû utiliser toute la matière déjà préparée pour d'autres numéros et couper dans les nouvelles et les articles d'actualité. Nos lecteurs voudront bien nous pardonner ce contretemps, indépendant de notre volonté. Nous avons fait de notre mieux pour leur donner le journal à l'heure ordinaire.

CRISE DE LA MAIN-D'OEUVRE

LES AUTORITES MUNICIPALES DESPERENT DE TROUVER DES JOURNALIERS EN NOMBRE SUFFISANT POUR POURSUIVRE LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DU GRAND NETTOYAGE — UN MAIGRE SALAIRE.
La ville subit actuellement une crise de la main-d'oeuvre, à tel point, que les travaux de pavages et ceux du nettoyage général de la ville, semblent compromis, du moins pour un temps.
M. J.-E. Blanchard a toutes les difficultés à trouver un nombre suffisant de journaliers pour mener à bonne fin les travaux ordinaires de la voirie. Il voit venir avec anxiété la semaine du nettoyage, du 10 au 15 mai, car la ville ne pourra utiliser que ses propres employés, soit les vidangeurs et quelques balayeurs de rues.
La Compagnie des Tramways n'est guère mieux partagée; elle ne peut trouver des hommes en quantité suffisante pour ses équipes, aux travaux de prolongement de son réseau dans le nord de la ville, de sorte que forcément, elle les abandonnera.
Récemment, la Cie Montreal Light, Heat and Power a engagé deux cents hommes à 40 sous de l'heure, pour exécuter certains travaux; aujourd'hui, il ne lui en reste plus que 75. Il lui en faudrait 500 et davantage.
On attribue cette pénurie aux prix élevés que certaines municipalités environnantes de Québec et d'Ontario offrent aux journaliers. En Ontario, ces derniers reçoivent jusqu'à 65 sous de l'heure, pour travailler à la confection des routes rurales et à la construction de nouvelles voies ferrées.
La ville ne donne aux journaliers que 32 sous et demi de l'heure.

LES FINANCES DE LA VILLE

M. Justinien Pelletier, a soumis aux commissions un état des finances de la ville à la fin de l'année de 1919; il accuse une balance en caisse de \$305,236.75.
Voici le sommaire des recettes et des dépenses au 1er janvier 1920 :
Balance en caisse le 1er janvier 1919. \$ 203,969.22
RECETTES
Revenu général. 18,808,651.11
Recettes sur le compte d'emprunt et recettes spéciales. 14,650,651.87
Banquiers étrangers, Banque de Montréal, New-York. 162,396.58
Total. \$34,825,668.78
DEPENSES
Dépenses d'administration sur le compte du revenu. 19,882,860.77
Dépenses sur le compte d'emprunt et dépenses spéciales. 14,620,588.88
Banquiers étrangers, Banque de Montréal, Londres, Ang. 15,515.02
Banque de Montréal, New-York 1,465.42
Banque Nationale de l'Ecosse 1.95
Total. 16,982.38
Balance en caisse le 1er janvier 1920 \$ 395,236.75

Lloyd George ne s'en occupera pas

Londres, 6 (S. P. A.) — "M. Lloyd George, a dit un des hauts fonctionnaires de Downing Street, ne prendra pas connaissance du message qui a été envoyé par certains membres du Congrès américain au sujet de la question irlandaise." Ce fonctionnaire dit que le gouvernement anglais considère que ces résolutions ne sont que des manoeuvres politiques et qu'elles n'expriment pas l'opinion du peuple américain.

Le chef Lepage n'en sait rien

Le chef de la sûreté, M. Lepage, interrogé par les journalistes, a répondu que les autorités américaines n'avaient pas mis les policiers de Montréal au courant de la présence ici des auteurs du vol de New-York. Le chef a ajouté qu'il se pouvait que des gens impliqués dans ce vol de \$5,000,000 de bons de la liberté aient avantage à concentrer l'attention sur Montréal pour déjouer les agents américains.

Une action de \$55,000

Québec, 6. — (D.N.C.) — Par l'entremise de M. Peter Franch, Mme Heunisse Defoye, a pris une action au montant de \$55,000 contre M. Cyrille Tessier, de Québec et Mmes Clémentine Gariépy, Homéline Gariépy et Thérèse Hamel, de Montréal, et Mme Laetitia Hamel, de Chicoutimi et M. Victor Hamel, de Saint-Gédéon, mis en cause.

Le comité de défense de l'Empire

Londres, 6. — (S.P.A.) — Lord Curzon a déclaré à la Chambre des Lords, hier, que le comité de défense de l'Empire fonctionnait encore.

ANNIVERSAIRE BIEN FÊTÉ

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS CELEBRE LE CINQUANTENAIRE DE SA FONDATION, HIER SOIR, A L'HOTEL WINDSOR — LES DISCOURS DE M. QUINTIN, PRESIDENT — UN MOT DE MGR GAUTHIER ET DU DR BLACKADER.
L'Association pharmaceutique de la province de Québec a donné hier soir, un banquet à l'hôtel Windsor à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Un nombre considérable de pharmaciens ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite d'assister à la soirée.
A la table d'honneur, on remarquait plusieurs hôtes distingués, entre autres Sa Grandeur Mgr Gauthier, recteur de l'Université de Montréal, les docteurs Blackader et Birkett, le McGill, MM. Irénée Vautrin, député, A. Moore, du Collège pharmaceutique d'Ontario, H. J. Pilon, J. E. Barnabé, J. E. W. Lecours, J. E. Tremblay, J.-H. Goulden, F. C. Delachevrière, A. Martineau et plusieurs autres.
M. A.-D. QUINTIN
M. Quintin, président de l'Association pharmaceutique, a répondu à la santé de l'Association. Il a fait l'histoire de cette institution et fait l'éloge des présidents qui se sont succédé à la tête de l'Association. Il a dit que la loi pharmaceutique de cette province a servi de modèle à celle de toutes les autres provinces, moins une. "La loi qui gouverne en cette province, a dit M. Quintin, la pratique de la pharmacie, dans ses rapports avec le public et les médecins, est, d'après les témoignages appréciables de pharmaciens distingués des autres provinces, à l'avant-garde du pays, au point de vue de l'avancement et du progrès des sciences pharmaceutiques, des intérêts commerciaux et professionnels de ses membres."
M. Quintin a formulé comme suit l'idéal du pharmacien de notre province: "Appelé par la Providence à vivre dans un des plus beaux pays du monde avec ses montagnes grandioses, ses lacs, ses forêts et ses fleuves géants, dont le sol fertile et le sous-sol recèlent des richesses inépuisables, le pharmacien veut aussi s'armer pour les luttes de l'avenir, il veut avancer de plus en plus dans le domaine scientifique, afin d'aider à l'édification d'innombrables industries qui vont se développer indubitablement, il veut aider au progrès sous toutes ses formes, il veut atteindre le vrai, le beau et le bien afin d'en faire profiter ses compatriotes, afin d'être jugé digne de prendre place à côté de ses concitoyens, grâce à son activité, à son énergie et à son intégrité. Dans le domaine pharmaceutique, il veut devenir le plus grand pharmacien du pays, il veut faire honneur à ses universités et aux institutions de sa province, laquelle, d'après une déclaration de lord Shaughnessy, sera le dernier refuge de la civilisation en ce monde."

M. Quintin termine en annonçant la souscription de l'Association à l'Université, au montant de \$15,000, l'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements.

S. G. MGR GAUTHIER

Sa Grandeur a répondu à la santé de "Nos Universités", qu'avait présentée M. H. Guérin. Très applaudi, Mgr le recteur a remercié l'Association de l'honneur convié à cette fête. Il fait brièvement allusion au discours prononcé, quelques minutes auparavant, par M. L.-S. Desautels, qui a proposé le toast en l'honneur des membres de l'Association morts au champ d'honneur, durant la dernière guerre, puis il rappelle le voyage qu'il a fait en Europe vers la fin du conflit. Il salue l'immortel 22ème régiment et félicite chaleureusement l'Association de la part glorieuse qu'elle a prise, par l'enrôlement de bon nombre de ses membres.
Le recteur de l'Université de Montréal offre ses vœux à l'Association Pharmaceutique et dit qu'il a saisi avec un vif empressement, l'occasion qui lui était offerte de venir remercier publiquement cette association pour le don de \$5,000 qu'elle a fait à l'oeuvre de l'Université.
Sa Grandeur est heureuse de constater la générosité des corps professionnels envers l'Université, parce que, dit-elle, c'est de ces sympathies que doit surtout venir le principal encouragement.
Monsieur rend hommage à l'Ecole de Pharmacie. Il salue le désintéressement, la haute valeur et la compétence pédagogique des professeurs de cette faculté. Laval, dit-il, peut se vanter à bon droit d'avoir fourni au pays des chimistes distingués, des pharmaciens de renom dont la race a le droit de se enorgueillir.
Il indique les relations cordiales qui existent toujours entre l'Association et les autorités universitaires, et il montre la nécessité de raffermir davantage ces relations. Il profite de l'occasion pour proclamer la supériorité de l'enseignement universitaire.
Sa Grandeur est heureuse de voir la part intime que prend l'Association au mouvement de l'Université, ce qui prouve que ce corps comprend l'importance du rôle de l'Université dans la vie d'un peuple. Reprenant le mot de M. Guérin à l'effet que l'Université constitue l'âme d'un pays, Mgr Gauthier affirme, aux applaudissements nourris de l'auditoire, que pas un citoyen, quel qu'il soit, n'a le droit de se désintéresser de cette oeuvre éminemment nationale.
Sa Grandeur a proposé que les examens que l'Université fait subir aux étudiants en pharmacie soient définitifs et que ceux-ci

LA NOUVELLE CONSTITUTION

LES ETATS-UNIS SONT ANXIEUX. — QUEL DOIT ETRE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE? — LES PROJETS DU GENERAL FLORES. — LES SOLDATS D'ADOLFO DE LA HUERTA RECEVRAIENT DAVANTAGE.
Washington, 6 (S. P. A.) — L'intérêt que portent les autorités américaines au développement de la révolution mexicaine a été accru par la nouvelle que le gouvernement Carranza perd tous les jours de sa force. Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur étudient le programme des révolutionnaires. Ils sont rassurés par l'affirmation des principaux chefs de la révolution que les étrangers seront bien traités au Mexique.
Les chefs révolutionnaires ne sont pas encore ouverts au gouvernement américain. Les Etats-Unis attendent les événements.
Les chefs révolutionnaires semblent différer d'opinion en ce qui regarde la constitution qui sera adoptée au Mexique. Obregon serait en faveur de la constitution de 1917. Huerta voudrait faire réviser cette constitution. D'autres veulent adopter la constitution de 1857 et la modifier.
Les révolutionnaires obtiennent tant de succès qu'ils pensent déjà à nommer un président provisoire. Huerta serait nommé président provisoire avec un cabinet. On se propose de nommer un généralissime d'ici le 23 juin.
Il est évident que la révolution se répand rapidement à travers le Mexique. Cependant les chefs de l'armée révolutionnaire ne sont pas aussi optimistes que certains chefs rebelles qui disent que la ville de Mexico sera prise d'ici dix jours.

LE GENERAL FLORES

Nogales, Arizona, 6 (S. P. A.) — Le général Flores, chef révolutionnaire dans l'Etat de Sinaloa, a attaqué la ville de Mazatlan, le principal port de mer de cet Etat, dans quelques jours. Il sera servi par de troupes considérables.
Le général Flores possède des mitrailleuses et des munitions en quantité.

SOLDE AUGMENTEE

Douglas, Arizona, 6 (S. P. A.) — Adolfo de la Huerta, commandant du mouvement libéral au Mexique, vient d'augmenter le solde des hommes de troupes de dix cents par jour. Ils recevaient auparavant un peso par jour. L'augmentation a été accordée pour permettre aux soldats de pourvoir à la subsistance de leurs familles.

Famille asphyxiée

La police, ce matin, vers six heures a appelé l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame, au No 512, avenue Des Erables, où loge la famille Pexeres. Sept personnes y ont été asphyxiées, cinq enfants de 16, 21, 25 et 29 ans qui sont à l'hôpital Notre-Dame et le père et la mère à l'hôpital Général. Les deux patients n'est cependant pas grave. Un bec de gaz laissé ouvert a causé cet accident.

Le conseil de la ligue à Rome

Washington, 6. — (S.P.A.) — Le conseil de la Ligue des nations se réunira à Rome vendredi prochain, pour tenir sa cinquième réunion. On y discutera les clauses de la Ligue qui ont trait au désarmement, à la publication de tous les traités conclus entre les membres de la Ligue, et à l'admission de nouveaux membres dans la Ligue. On discutera aussi la création d'une commission permanente qui sera chargée d'aviser la Ligue en ce qui concerne les questions navales et militaires.

Gabrielle Hamelin, trois ans, qui s'est ébouillantée la semaine dernière, est morte accidentellement, suivant le verdict du coroner.

LE DR BLACKADER

Le docteur Blackader, représentant de McGill, félicite Mgr Gauthier de son éloquent discours, et apporte à l'Association le salut fraternel de la grande université anglaise de la métropole.
Parlant de l'Université de Montréal, il forme le voeu ardent que cette institution renaisse de ses cendres, grande et digne de la noble race qu'elle représente. Il n'a pas de doute que, comme par le passé, Laval fournira au pays des hommes de haute valeur et des compétences qui s'imposent.
McGill, dit l'orateur, a des sympathies profondes pour Laval, et la grande université anglaise a été douloureusement affectée en apprenant l'incendie qui a ravagé l'institution canadienne-française.
Le docteur Blackader a fait allusion aux progrès accomplis dans l'ordre chimique depuis quelques années. Il a, en passant, donné crédit à l'Allemagne des découvertes scientifiques qu'elle a faites.
Les autres orateurs ont été MM. Alex. Moore, J.-E. Barnabé, président de l'Association Pharmaceutique du Canada, H. Guérin, L.-B. Desautels et J.-E. Tremblay.
M. Pilon a lu de nombreuses lettres d'excuse.
M. Honoré Vaillancourt s'est fait entendre dans trois sol.

LES MOULEURS EN GREVE

LE TRAVAIL EST INTERROMPU DEPUIS HIER MATIN. — HUIT CENTS MEMBRES AFFECTES PAR CET ARRÊT. — ON RECLAME LA JOURNEE DE HUIT HEURES ET 90 DE L'HEURE.

Les mouleurs en fonte, local 21, sont en grève, depuis hier matin. Cette union qui a ses quartiers, rue Beaudry, compte à peu près 800 membres. Les mouleurs ont soumis récemment, à leurs patrons, une demande d'augmentation de salaire et une diminution des heures de travail que ceux-ci se sont refusés à accorder. Les mouleurs travaillaient récemment 9 heures par jour et gagnaient 72 sous 1-2 de l'heure. Ils demandent maintenant la journée de huit heures et un salaire de 90 sous de l'heure.
La présente grève affecte à peu près 750 mouleurs et 25 fonderies de la ville. Quelques-uns des patrons ont déjà cédé aux demandes de leurs employés. Avant-hier, deux fonderies ont consenti à accorder les salaires demandés et à rajuster les heures de travail dans le sens que le désiraient les employés. Hier, cinq nouvelles usines ont également cédé aux demandes de leurs hommes. Il est probable que les autres patrons céderont aux demandes de leurs employés dans quelques jours.
Cet avant-midi, les membres de l'union ont tenu une assemblée à leur local de la rue Beaudry, où ont été saisis du rapport du comité chargé de poursuivre les négociations.

CHEZ LES CHARPENTIERS-MENUSIERS

A une réunion tenue hier après-midi, à l'édifice Drummond, l'Association des Entrepreneurs de Montréal a fixé les salaires des charpentiers-menuisiers et des briquetiers pour la présente saison. Elle offre 76 sous de l'heure aux charpentiers-menuisiers et \$1 de l'heure aux briquetiers.

Nous nous sommes informés, ce matin, auprès du secrétaire de l'Union internationale des charpentiers et nous a déclaré que l'Union n'avait pas encore reçu d'offres officielles de la part des entrepreneurs.

Les charpentiers-menuisiers n'accepteront certainement pas un salaire de 76 sous de l'heure. Ils ont décidé de réclamer 80 sous de l'heure pour les premiers six mois et 90 sous pour la seconde période de l'année. Ils veulent aussi la semaine de 44 heures et exigent l'emploi exclusif des membres unionistes ou la closed shop. Par ailleurs, il est certain que les patrons n'accepteront jamais le principe des chantiers fermés. Il est probable aussi qu'ils ne consentiront pas à accorder une aussi forte augmentation de salaire.

Les charpentiers-menuisiers tiendront, ce soir, une assemblée à la salle Saint-Joseph, au cours de laquelle ils discuteront la situation. Le 11 mai prochain, l'Union tiendra une assemblée à la salle de l'Assistance Publique. Un vote de grève sera pris.

CHEZ LES CAMIONNEURS

La réponse des bureaux-chefs d'Indianapolis tardant à venir, l'Union des camionneurs a décidé de recourir à un autre procédé et a prié M. G. R. Brunel, greffier du bureau de conciliation provincial, d'entrer en négociations avec les maîtres-charretiers et l'Association des marchands de charbon. L'union a rejeté toute proposition individuelle de solliciter, pour le règlement de ses réclamations, l'établissement d'un bureau d'arbitrage. M. Brunel a déjà transmis la demande aux secrétaires respectifs des deux associations des charretiers et des marchands de charbon, dont la réponse est attendue cette semaine. Ce recours à la conciliation échoué, il, la grève deviendra menaçante, en autant que les bureaux internationaux auront signifié leur approbation de cette mesure de rigueur.

L'union réclame 60 sous de l'heure pour les conducteurs de voitures doubles et 50 sous pour ceux des voitures simples. On demande au marchand de charbon de payer un salaire de \$24 à son employé et de lui fournir un aide dans le cas de déchargements aux troisième et deuxième étages. L'employé affecté y compris particulièrement à la mise en cave du combustible exige le salaire des débardeurs faisant le même travail sur les quais, soit 70 sous de l'heure.

Continuant la série de ses réunions hebdomadaires, l'Union des camionneurs convoque tous ses membres à venir entendre, dimanche après-midi, M. Charlemagne Rodier, aversim, égal des unions ouvrières internationales, traiter de la loi des compensations ouvrières et des bénéfices divers que les unions accordent à leurs membres. D'autres orateurs ouvriers ont pu y participer aussi la parole à cette assemblée.

La navigation

Le Corsican a quitté Québec, à 9 h. 20, ce matin. Il sera à Montréal ce soir. Le Scotian est encore accosté au quai de Québec. Ce navire viendra également à Montréal. Ces deux transatlantiques appartiennent au C. P. O. S.

AU CATHOLIQUE SAILORS CLUB

Le Catholic Sailors Club a donné, hier soir, dans sa grande salle, rue des Communes, son premier concert de la saison. Le programme a été des plus appréciés. Le Dr Atherton et M. Fennell ont, tour à tour, porté la parole.

Le Catholic Sailors Club donnera un concert, tous les mercredis, durant la saison de la navigation.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI : — Jusqu'à 20 mots, 15 cents, et 1 sou par mot supplémentaire.

CLAMERS : LOUER : — 15 mots jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.

REMERCIEMENTS : — 50 mots. CARNET MONDAIN NOTES PERSONNELLES, ETC. — \$1.00 par feuille.

EMPLOI DEMANDE

DEMOISELLE d'une bonne éducation, bien recommandée et possédant expérience.

HOMME demande emploi comme bedeau et cuisinier, 45 ans, marié, adresse à 120 rue Wolfe, M. A. Larose.

A LOUER

APARTEMENTS chauffés à louer, huit pièces, glace fournie, taxe d'eau payée.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MÉCANICIENS demandés. Suivez les cours, jolis salaires, garantie, position assurée.

A VENDRE

A VENDRE, un terrain dans le centre du village de Montréal-Sud.

A VENDRE, Rivière des Prairies, grand cottage, terrain très ornière.

OUFS ET VOLAILLES Pour cette semaine, occasions extraordinaires.

ANIMAUX DOMESTIQUES Vente extraordinaire de lapins de choix.

PROPRIETES A VENDRE

Alexandre Dupuis (Établi en 1897) COURTIER EN IMMEUBLES

DIVERS

ÉLÈVES DEMANDÉS. Jeune homme, préparé pour une carrière enviable.

ACHETEZ pour \$10.00 complet et 85 par mois, sans intérêt, un magnifique terrain.

Une dame offre de faire connaître à toute personne souffrant de rhumatisme.

ECOLE DE PRESSAGE

COUPE ET DESSIN. HOMMES, diplômés, pouvant faire \$45.00 à \$60.00 par semaine.

COLLEGE DE BARBIER

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé?

AVIS

Demande à être faite à la Corporation de la cité de Montréal pour permission d'ériger un réservoir à piscine.

Le "Choc" Nous tenons à la disposition de nos lecteurs qui voudraient se procurer la traduction française du Clash.

A NEW-YORK

DÉTECTIVES INCRIMINÉS

UN VOL PROJETÉ DE \$5,000,000 D'OBLIGATIONS. L'AFFAIRE CONNOLLY. — L'INCENDIE DE L'«OCEANIC». — AU «ST-LAWRENCE HALL» — TRUCS DES PLUS HABILÉS.

New-York, 6. — (S.P.A.)—L'enquête que poursuit le commissaire Alexander Gilchrist dans l'affaire de la Cie «Arstein-Sullivan».

Les chefs de la bande, aujourd'hui coffrés, sont : Big Bill Furey, le conspirateur du vol ; David Joseph Haines, ancien policier de Montréal ; James Keen, ancien gérant de la succursale de Montréal de l'Agence de détectives Burns ; Joseph Gluck et plusieurs autres.

Les témoignages ont démontré que tous ces agents étaient mêlés à l'affaire Connolly, avec un nommé Drukker qui a trompé M. Michael Connolly, dans un pari de courses conclu sous de fausses représentations ; Connolly avait ainsi perdu la somme de \$125,000.

Le policier Haines a déclaré à l'enquête, qu'en présence de Keen, il a mis le feu à l'«Oceanic», un petit navire dans le port de Montréal, en juin dernier, et que tous deux avaient été engagés pour faire cette besogne par le capitaine Bauvais, de Montréal, lequel devait retirer \$5,000 pour la perte du navire.

De cette somme, Haines et Keen devaient se partager la moitié, soit \$2,500.

Puis six semaines après l'incendie du navire, Furey accompagna Haines et Keen, auprès du gérant de la compagnie d'assurance qui faisait l'enquête de l'incendie, les présentant comme détectives privés ; on se proposait d'extorquer ainsi de l'argent de la compagnie, parce que les chefs conspirateurs avaient refusé de remettre au capitaine Bauvais les \$5,000 promis.

Quant à la conscription du vol de \$5,000,000 d'obligations, c'est dans une chambre du St. Lawrence Hall, à Montréal, qu'elle s'est élaborée, en présence de Keen, Haines, et de Furey et de Joe Gluck ; on a tenté de se débarrasser de Keen, qu'on soupçonnait d'avoir laissé transpirer le secret de l'affaire, aux quartiers-généraux de la police, comme l'indiquent une lettre de Furey à l'ancien détective.

Joe Gluck a déclaré qu'il a rencontré Keen, en compagnie de Furey, pour prendre les mesures nécessaires pour disposer des \$5,000,000 d'obligations, qu'il devait dérober en une seule journée chez les courtiers. A peu de temps de là, il obtint \$600,000 d'obligations, de messagers malhonnêtes, et les remit à Nicky Arstein et à Nicky Cohen, financiers de la maison Arstein-Sullivan. Et Furey lui ordonna de poursuivre sa besogne, après que David Sullivan eut été arrêté, sous une accusation de recel.

Turey a nié énergiquement qu'il voulait poursuivre le complot de \$5,000,000 jusqu'au bout. Il désirait seulement obtenir des renseignements au sujet du vol de ces obligations, pour les remettre aux courtiers intéressés, moyennant finance.

Keen est venu trouver Gluck et Turey, deux jours plus tard, pour amener à Montréal les obligations volées, d'après les arrangements précédemment conclus. Il ne révéla rien à la police, mais il signa un engagement avec le gérant d'une importante maison de courtage, dans le but de lui faire retrouver les obligations disparues ou volées. Il était sous l'impression que le gérant le paierait pour ce travail ; mais il apprit plus tard que tel ne devait pas être le cas.

En outre, Keen a été engagé par M. Connolly pour recouvrer les \$125,000 qu'il avait perdus, en parlant sur de faux rapports que des agents de Buffalo avaient préparés, sous la direction de Drukker et autres. Il recueillit des renseignements précieux ; mais dut abandonner ses recherches lorsqu'il apprit les manœuvres d'un nommé Morrey, dépeché auprès de lui par Drukker et sa bande.

Les autorités fédérales vont faire des recherches à Montréal, auprès des courtiers, afin de retracer les obligations disparues ; elles visiteront les livres des courtiers et feront des enquêtes auprès des employés.

DELICIEUX ET ECONOMIQUE tel est le Jambon «TRIOMPHE» de S. L. CONTANT Chez votre fournisseur

FAITS DIVERS

BAUMGARTEN EST EXTRADÉ

CE PREVENU DE CINCINNATI EST REMIS, PAR UNE DECISION DU JUGE CHOQUET, AUX AUTORITES AMERICAINES. — UN JOUR DE LIBERTE. — LE REFUS DE POURVOIR. — DIVERS.

La requête pour l'extradition de D. L. Baumgarten, accusé du vol d'une auto à Boston, a été accordée, hier, par le juge Choquet, commissaire d'extradition à Montréal.

Le jugement a été rendu dans une chambre de l'hôpital Victoria où l'accusé gravement malade, est, depuis plusieurs jours, alité. Ses médecins ont affirmé qu'il faudra encore deux semaines avant qu'il puisse se lever, mais le juge a déclaré qu'il préférerait remettre l'accusé aux autorités de son pays. Le bref d'extradition a été signé en présence du patient et remis au grand connétable A. St-Mars qui est devenu responsable du prisonnier. Il a laissé Baumgarten sous la surveillance du détective Riou de la police provinciale, en attendant l'arrivée d'un garde de la prison de Bordeaux. Du moment qu'il est condamné à l'extradition, un prisonnier appartient aux autorités de la prison. Me Alban Germain, c.r., avocat de l'accusé, a déclaré qu'il demanderait en Cour supérieure l'émission d'un bref «habens corpus» et qu'il en appellerait de la décision rendue par le juge Choquet. Dans l'intervalle, le juge a permis au condamné de rester à l'hôpital Victoria.

Cette cause d'extradition est célèbre. Aucun cas, si l'on excepte celui de Gaynor et Greene, n'a soulevé autant d'opposition. A trois séances de la commission d'extradition, des témoins de Boston et de Cincinnati ont été entendus et pas moins de huit avocats de part et d'autre se sont intéressés à cette affaire. Il est venu pour la poursuite un avocat de Boston.

D. L. Baumgarten est le fils d'un millionnaire de Cincinnati, propriétaire d'une immense manufacture de chaussures.

LE DEVOIR DES EPOUX Cinq causes de refus de pourvois ont été entendues, hier, par le magistrat Cusson. Le juge a administré à deux pères sans coeur une verte semonce et il les a condamnés, l'un, à payer trente dollars, par mois, à sa femme, et l'autre, quinze dollars, par semaine. Il a condamné ces deux hommes à verser le premier paiement séance tenante, mais comme les accusés ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'argent, la cour leur a donné huit jours pour se conformer à la sentence. S'ils oublient une fois, le magistrat leur a promis un stage de six mois de prison. Cette façon de suspendre la sentence évite aux épouses la nécessité de faire une nouvelle plainte et engendre chez le conjoint une crainte qui est le commencement de la sagesse.

L'ODYSEE D'UN RECIDIVISTE Jack Foley était sorti de prison hier matin après avoir purgé une sentence d'un an et il a repris sa cellule, le soir, en attendant l'enquête préliminaire dans quatre plaintes logées contre lui. Foley respirait la liberté et le printemps quand il a rencontré un ami qui conduisait une voiture de transport. Il a demandé la permission de monter et, après avoir causé un peu de vieux souvenirs, Foley est disparu avec un paquet de gants appartenant à la Hudson Bay Knitting Co. Le charretier a poursuivi son ami infidèle qui est venu donner dans les bras des détectives Tourville et Maloney. Hier matin, il a comparu devant le recorder pour ivresse et, hier après-midi, M. LeFebvre, investigateur de l'Association des marchands, a logé contre lui une plainte pour vol. La quatrième accusation encourue par Foley le premier jour de sa libération est une accusation de menaces verbales. Comme deux agents de police le conduisaient du poste central à la Cour d'enquête, Foley a rencontré le charretier du matin. Fâché contre celui qui l'avait poursuivi à onze heures, il lui a dit : «Je t'aurai hier un jour, toi. Tous les chiens ont un jour de malheur.» Devant le magistrat Lancôt, il s'est déclaré innocent des quatre accusations et l'enquête s'instruira mardi prochain.

LES TIRELAINES. James Klock, 557 rue Rivard, gérant de la George Phillips Cut Glass Co., rue Saint-Timothé, s'est aperçu, en arrivant chez lui, hier soir, que des voleurs à la tire avaient vidé ses poches. Seize dollars et un livret de banque avaient disparu. Il a porté plainte à la police. Il a déclaré qu'il avait pris le tramway angle Ontario et Saint-Denis et que dans la foule ses valeurs ont disparu.

UN ETRANGER ASSOMME. Un certain Patrick Sheahan, étranger en cette ville, a été transporté à l'hôpital Général, hier, souffrant de graves blessures à la tête. Le constable Liboiron, du poste

MANGE CE QU'IL VEUT

M. LANDRY, DE QUEBEC, DECLARE QUE, DEPUIS QU'IL A PRIS DU TANLAC, IL NE SOUFFRE PLUS DU TOUT DE L'ESTOMAC. — IL DIT QU'IL EST PLEIN DE VIE ET D'ENERGIE, ET QUE SON TEINT EST BIEN PLUS CLAIR.

Après deux ans de maladie, il fait bon se retrouver en bonne santé, et se suis tellement reconnaissant au Tanlac pour ce qu'il a fait pour moi, que je tiens à le déclarer publiquement. Telle est la déclaration formulée tout dernièrement au représentant du Tanlac par M. Daniel John Landry, domicilié au No 312, rue Saint-Philippe, à Québec.

C'est peut-être un peu ma faute, si je ne passais pas une si mauvaise nuit de sommeil et de trop chiquer de tabac qui me donna le mal d'estomac, ainsi que mes autres maux. Cela commença d'abord par l'indigestion chronique ; j'avais, après chacun de mes repas, une sensation de lourdeur, dans le creux de l'estomac, et j'avais de tels gonflements que je croyais que j'allais éclater. Plus tard, je perdais le goût des aliments, et même les mets les plus délicats ne paraissaient plus me tenter si peu que je ne mangeais pas de quoi me soutenir. J'étais terriblement constipé, et j'avais de telles crises d'étourdissement que souvent je devais m'arrêter, s'il m'arrivait d'être sur la rue, et de m'appuyer contre le mur d'une maison, afin de ne pas tomber. Mon sommeil était très troublé, et je passais mes nuits entières à me rouler et à m'agiter dans mon lit. Je devins à la fin épuisé, abattu. Mon teint était devenu verdâtre, et il me semblait que je n'étais plus que l'ombre de moi-même.

«Le Tanlac a opéré en moi un changement merveilleux. J'ai maintenant un appétit d'ogre et je puis manger de tout ce qui se trouve devant moi. Je ne souffre plus du tout de l'estomac, car tout ce que je mange me réussit parfaitement. Je ne suis plus constipé, et je n'ai plus de ces crises d'étourdissement. Je dors d'un sommeil paisible toutes mes nuits, et je me lève, le matin, débordant de vie et d'énergie. Mon teint dénote maintenant la santé, et je ne peux mieux me porter. Oui, monsieur, le Tanlac m'a fait un grand bien, et je le recommande fortement à tous ceux qui souffrent de tels maux dont j'ai souffert.»

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal dans les pharmacies du Dr Leduc ; dans les pharmacies de MM. Quenneville, Guerin et Bélanger, et dans les pharmacies Jassby ; à Verdun, chez M. Henri-P. Fabien, pharmacien ; à Lachine, chez M. Henri Le Cavalier, pharmacien, et à Longueuil, chez M. J.-A. Huot, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

No 6, était de service, vers 9 heures p. m., lorsqu'en passant à l'angle des rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, il aperçut un homme gisant sur le pavé dans un mare de sang. Des morceaux de verre étaient éparpillés à ses côtés.

Liboiron a vu que le malheureux avait été victime d'un attentat meurtrier, et se rendant compte de l'état du blessé, il a mandé en toute hâte l'ambulance de l'hôpital Général.

Une enquête sera faite pour retrouver les coupables de cet attentat.

POUR AVOIR TUE UN CHAT L'article 537 du code criminel dit que tout homme qui tue, blesse, mutilé ou empoisonne tout animal autre que du bétail, est passible d'une amende n'excédant pas \$100. M. F. B. Key s'est prévalu de cet article pour traduire M. Caron en Cour de police. L'accusé aurait tué son chat. Il se prétend innocent du crime et le magistrat Lancôt, qui a laissé Caron en liberté sur parole, a fixé à la semaine prochaine l'enquête en cette cause.

BAMBIN BLESSE Charles Barron, 12 ans, a été blessé par une auto, dans la cour de la «Hervey Institute», 500 avenue Claremont, Westmount. Il a une jambe fracturée et deux côtes enfoncées. Le bambin jouait sur la voie privée qui conduit à l'institution.

LE TRAVAIL DE LA SURETE Les détectives ont retrouvé hier pour \$1,000 de draps dans une boutique de tailleur de la venue du Parc. On s'attend à d'autres arrestations relativement à ce vol considérable de la «London Spangling Co.»

MORT SUBITE Mme Julien Charbonneau, 38 ans, de Sainte-Justine de Newton, est morte subitement en faisant sécher de la lingerie. Le conner a disposé du cadavre.

ACCIDENT DU TRAVAIL Horace Nault, 18 ans, 214 rue Ontario, s'est infligé des blessures par tout le corps en tombant du haut d'un échafaudage, au parc Dominion.

Trafic d'hiver à St-Jean, N.B.

Les chiffres qui viennent d'être publiés par la Canadian Pacific, Ocean Services Ltd., à l'occasion de la récente fermeture de la saison de navigation d'hiver dans le port de Saint-Jean, N. B., indiquent que le trafic des passagers y a été tout à fait satisfaisant, si l'on tient compte de la fait que contrairement à l'an dernier, il n'est passé que très peu de soldats par ce port cet hiver. Il est débarqué à Saint-Jean 35,981 passagers durant les derniers cinq

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION 244 RUE UNIVERSITE, MONTREAL.

H. E. BOURASSA

INGENIEUR MECANICIEN Réparations générales d'automobiles. SPECIALITE : Pièces de rechange, roues d'engrenage et rectification des cylindres. (Expérience de 20 ans). Rectification des cylindres Ford et Chevrolet, \$12.00. TEL. LAB. 3245. 1495 NOTRE-DAME EST.

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ARCHITECTE

ALCIDE CHASSE ARCHITECTE 72 EST, RUE NOTRE-DAME MONTREAL

J. Albert La Rue

ARCHITECTE MONTREAL 74 St-Jacques TEL. M. 1247. QUEBEC 359 Grande Allée TEL. G. 612.

ARPEUTEURS-INGENIEURS

Vincent, Girouard & Vincent Ingenieurs civils, Arpenteurs, Architectes. 78 SAINT-GABRIEL, MONTREAL. TEL. MAIN 1165.

ASSURANCES ET VITRES

ISIDORE CRÉPEAU Assureur contre l'Incendie, Accidents, Glaces, Automobiles, etc. 1410 Blvd St-Laurent Bâtisse Isidore Crépeau

Atlas Assurance Company Limited Directeur-Gérant : Commercial Plate Glass Assurance Company

La Cie CÉRAMO-VITRAIL Inc. Fabrication des Verrières et Miroirs Phones : St-Louis 6404-6402. (ann.)

ASSURANCES

NORMANDIN & DESROSIERS Courtiers en Assurances 232 RUE SAINT-JACQUES MONTREAL. TEL. MAIN 3982.

AVOCATS

Pariseau, Archambault & Bruchési AVOCATS Immeuble de la Banque d'Épargne, 190 rue Saint-Jacques. Main 4571-4572.

Charles-A. Pariseau, C.R. J. Hermand Archambault, C.R. M.P. Emile Marcotte, L.L.L. Bureau du soir, tél. West. 4059.

ARCHAMBAULT & MARCOTTE AVOCATS 30 rue St-Jacques. Tél. Main 2761-2284. Immeuble de la Banque d'Épargne, 190 rue St-Jacques. C. H. CAHAN, C.R. Avocat et Procureur

Roland Maillet AVOCAT ET PROCUREUR 162 rue St-Denis. Tél. Est 893.

MAURICE DUGAS, L.L. AVOCAT 189 RUE ST-JACQUES, CH. 44. Etude légale. Elliott et David. Main 9125.

Arthur LALONDE AVOCAT, PROCUREUR, ETC. Etude : Brassard, Forest, Lalonde et Coffin. Edifice du Crédit Foncier, Montréal. Résidence, téléphone Est 2281.

J.-C. Lamothe, L.L.D., C.R., Emilien Gauthois, L.L., J.-Maréchal Nantel, B.C.L., J.-P. Charbonneau. AVOCATS

ANTOINE LAMOTHE avocat, bureaux : chambre 401, 90 St-Jacques. Tél. Main 1661. Résidence, 10 Place St-Louis. Tél. Est 1574.

Jean C. Martineau L.L.L. AVOCAT 60-est, rue Notre-Dame. Main 7620. 474 rue St-Denis. Est 2275. Secrétaire des «Amis du Devoir»

PAGER, ARM. CLOUTIER, JOS.-C. OSTIGUY VIGOR, GLOUTIER & OSTIGUY, AVOCAT Immeuble Power, 83 ouest rue Craig. Tél. Main 5598.

St-Germain, Guérin & Raymond AVOCATS TEL. MAIN 6154. 38 RUE ST-JACQUES. P. St-Germain, L.L.L., C.R., L. Guérin, L.L.L., B. Paret-Raymond, L.L.L.

ANATOLE VANIER Guy Vanier. AVOCATS TEL. MAIN 2682. 97 rue Saint-Jacques.

BANQUE D'ÉPARGNE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE EST 101, RUE NOTRE-DAME EST. BUREAU PRINCIPAL, 178 RUE SAINT-JACQUES ET SUCURSALLE A MONTREAL.

CADRES ET MIROIRS

La Cie Wisintainer & Fils Inc. Manufacturier de cadres, moulures et miroirs, importateur de chronos, gravures, vitres convexes et ordinaires. Vieux cadres réparés, redorés ; miroirs réargentés. Une spécialité. Gros et détail. 58-60 BOUL. ST-LAURENT Manufacture : 7 Clark. Tél. Main 5082.

COMPTABLES

P. A. GAGNON COMPTABLE LICENCE (CHARTERED ACCOUNTANT), chambres 315-316-317, Edifice Commercial Trust, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. M. 4912.

BEAUDOIN LIMITEE Comptable Établi en 1898 64-EST, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. Membre du service de collection américain Succursale à Québec, 64, Saint-Joseph

COMPTABILITE

L. A. CARON COMPTABLE VERIFICATEUR LICENCE INSTITUTEUR COMPTABLE 48 rue Notre-Dam. Ouest, Montréal.

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE, courtiers en immeubles (depuis 1885), experts en propriétés, Edifice Crédit Foncier, 35 Saint-Jacques. Prêts 1ère et 2ème hypothèques. Collection, achats des créances.

DOCTEURS

Dr J. M. E. Prevost des hôpitaux de PARIS, LONDRES, NEW-YORK Spécialiste Traitement spécial des maladies d'Estomac et du Foie. Nouveau traitement spécifique des maladies aiguës ou chroniques des Organes Génito-Urinaires, des Reins et de la Vessie. Traitements électriques. 480 RUE SAINT-DENIS. MONTREAL. COIN SHERBROOK. BUREAU de bureaux 1 de midi à 8 hrs p.m.

Dr J.-M.-A. VALOIS, Maladies des voies urinaires, 40, rue Saint-Denis, Montréal

Dr R. TESSIER Chevalier de l'Ordre de Léopold II, de Belgique, médecin des hôpitaux militaires en France, assistant de l'hôpital Cochin de Paris. Spécialités : peau et voies urinaires. Traitements spéciaux. Aussi à l'électrothérapie. 225 RUE BELLECHASSE, angle Saint-Denis, Saint-Louis 8407.

CHIROPODISTE

Maladies des pieds Une foule de personnes souffrent des pieds et en ignorent la cause, alors qu'un simple examen par un spécialiste suffirait à localiser la source du mal, à indiquer le remède et assurer la guérison. Les pieds plats, les chevilles faibles, les arces tombées, etc., sont guéris radicalement par nos supports extra légers, faits sur mesure. Traitement spécial des cors, durillons, ongles incarnés, oignons, verrues, etc. Consultation gratuite. PEDIC LABORATORY 204 Ste-Catherine Ouest

DENTISTES

Dr Noël Décarie, Gradué du Forth, Boston. Vous procurez satisfaction absolue avec la NOVOCAINE qui permet d'extraire les dents sans douleur. — 232 Biscay, près Théâtre Impérial. ORTHODONTIE (redressement des dents des enfants), une spécialité.

Dr Nap. Desjardins DENTISTE Extrait-on des dents douloureuses. Spécialités : ponts, couronnes et dentiers. Dentisterie de première qualité à prix très modérés. 100 NOTRE-DAME, QUARTIER ST-HENRI. Angle Boitrot, Montréal. Tél. Westmount 952.

MADemoiselle GUIMOND CHIRURGIEN-DENTISTE «LE SALABERRY» 308 Sherbrooke, angle St-Denis. App. 9. Tél. Est 8787.

Le Dr G. H. Kent DENTISTE à l'ancien clinique dentaire de l'hôpital St-Luc, et recevra ses patients au No 157 RUE ST-DENIS TEL. EST 311

Dr Moras Manseau CHIRURGIEN-DENTISTE Heures de bureau : 9 h. de l'avant-midi à 9 h. du soir. 607 avenue Atwater. Angle St-Jacques. Up. 9115. Tél. Est 1106.

Dr MASSICOTTE Chirurgien-Dentiste 700 RUE SAINT-HUBERT (Autofa chez feu le Dr Courbonnaie) 595 Adam, angle LaSalle. Lasalle 2429.

Honoré Thibault CHIRURGIEN-DENTISTE Capitaine en charge des laboratoires dentaires de la milice canadienne de Québec.

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

Estampes en Caoutchouc EN TOUS GENRES A. Dérôme & Cia 20 NOTRE-DAME EST. Tél. M. 478.

HOTELS

VICTORIA HOTEL Québec. H. Fontaine, prop. Plan américain, Prix \$3.50 à \$4.00. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$3.00 par jour.

HOTEL SAINT-ROCH Plan américain Angle Saint-Joseph et Place Jacques-Cartier. Zéphirin Beaumont, gérant. QUÉBEC, P.Q. Sur la rue principale du centre commercial.

NOTAIRES

Tél. Saint-Louis 2143. Chs. ARCHAMBAULT NOTAIRE Etude : 769 est, avenue Mont-Royal. Argent à prêter.

J.-L. ISIDORE DUCHARME NOTAIRE (Successeur de Beauchamp & Ducharme) Edifice «La Sauvegarde», chambre 95 92 RUE NOTRE-DAME EST (Montréal) Domicile : 161, Lasalle 2209. — Tél. Main 5191

THOMAS D'ICHAIRME NOTAIRE, Comptable et Commissaire Chambre 209 Edifice de la Banque d'Épargne 180 ST-JACQUES, Tél. Main 7761. Résidence : bureau du soir. Tél. Est 5949, 165, Legueuchetière Est.

J.-M.-PAUL ETHIER, B.A., L.L.B., NOTAIRE, C.C.S. ST-BONIFACE, Shawinigan, Co. St-Maurice.

HORACE H. LIPPÉ

NOTAIRE 258 ST-JACQUES. MAIN 8224. Résidence, St-Louis 6602.

PROFESSEURS

Mathématiques, Sciences, Lettres et Langues en français et en anglais. Préparation aux examens : BREVETS ART DENTAIRE, DROIT MÉDECINE, PHARMACIE, SERVICE CIVIL, etc. RENE SAVOIE, I.C. et I.E. Bachelier en arts et en sciences appliquées. Professeur au collège Sainte-Marie et au collège Loyola. Cours pour dames et messieurs. (Brevets de français, anglais, allemand, italien et grec, mathématiques, etc., et autres préparations au cours classique et aux brevets.) Cours aux deux sexes. 185 RUE ST-CATHÉRIQUE ET 108, TEL. : Bureau, Est 7498. Rés., Est 329.

Edmond La Roche, B. S. COURS ÉLÉVÉS LE JOUR ET LE SOIR FRANÇAIS, ANGLAIS, MÉDECINE, ÉLÉMENTS ITALIEN ET GREC, MATHÉMATIQUES, ET AUTRES SPÉCIALITÉS. Préparation au cours classique et aux brevets. Cours aux deux sexes. 185 RUE ST-CATHÉRIQUE ET 108, TEL. : Bureau, Est 7498. Rés., Est 329.

Collège Commercial Elie

308 rue St-Louis, coin St-Denis. Cours individuels jour ou soir. Toutes matières commerciales. Cours de typographie, correspondance, télégraphique et administration des affaires. Préparation aux examens. Tél. E. 2538.

Leblond de Brumath

259 EST, RUE ONTARIO. bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de deux ouvrages de préparation aux examens et bacheliers à Montréal. (Brevets de français, anglais, allemand, italien et grec, mathématiques, etc., et autres préparations au cours classique et aux brevets.) Cours aux deux sexes. 185 RUE ST-CATHÉRIQUE ET 108, TEL. : Bureau, Est 7498. Rés., Est 329.

PERCEPTION

THE GRAHAM MARCHAND AGENCY LIMITED EDIFICE MONTREAL TRUST Nous faisons les recouvrements dans toutes les parties du monde sur bases de commissions. Appelez Main 2506, et notre représentant passera à vos bureaux immédiatement.

CASUALTÉ ET DENIS

PERCEPTIONS DE TOUS GENRES Cheques remis mensuellement à nos clients. 294 Ste-Catherine Est, Montréal. Tél. E. 7784.

REGLEMENTS DE COMPTES

TOUTES DETTES immédiatement réglées marchands, particuliers ; paiements faciles sans intérêt ; informations gratuites. Le mieux, 43 Place d'Armes, coin Craig, 641, à l'autre bout.

SERRURIERS

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

La difficulté croissante du service, la rareté des servantes et les salaires extravagants qu'elles demandent changeront certainement les conditions de la vie dans notre pays, puisqu'il n'y aura plus que les gens très riches qui se paieront le luxe de domestiques qui travaillent si peu et se font payer des rentes!

Et que feront les jeunes ménages qui s'embarquent dans le mariage avec une si belle audace? Comment une petite femme délicate, qui élève des enfants, s'en tirera-t-elle à peu près sans aide? Est-ce possible?

Nous nous posons ces questions hier, et chacune d'y aller de sa petite solution. — Nous aurons moins d'enfants, dit l'une, par trop simpliste. — Nous vivrons dans notre cuisine et le salon sentira le mois! — Nous prendrons nos repas au restaurant. — Enfin, une jeune femme sensée proposa de simplifier notre vie. C'est court, cette phrase, et tout simple, c'est cependant moins facile qu'on ne croit de mettre cette règle en pratique.

Simplifier la vie, c'est retrancher les extravagances et les inutilités qui absorbent l'argent du mari et le temps de la femme sans utilité pour le bien de la famille. Pour arriver à voir en quoi, pour chaque famille, consiste cette simplification, il faut du jugement, de la bonne volonté, et l'entente parfaite de ceux qui consentent à essayer de ce système de simplification.

Au fond, il y a là une question d'éducation, de savoir-faire, l'utilisation intelligente et pratique des activités et du temps, et l'exercice des initiatives personnelles: pas de préjugés, pas d'esprit routinier: apprenons à économiser nos forces et notre temps.

Avec de la méthode, des heures strictement régulières, une activité bien entendue qui ne s'épuise pas sur des détails secondaires, une femme peut faire, sans fatigue, trois fois le travail de celle qui est désordonnée, agitée et incapable. Parmi les amis qui dévorent le temps, je mets au premier rang la mode. C'est un gouffre où sont jetés sans profits beaucoup d'argent et beaucoup de temps. Si tous les six mois, il ne fallait pas modifier robes, manteaux et chapeaux; si l'on portait ses hardes aussi longtemps qu'elles sont propres et convenables, ce serait certainement un progrès et le triomphe du bon sens. C'était le système des anciennes et il valait mieux que le nôtre. Il ne faudrait qu'un peu de courage pour désigner la mode quand elle inspire des absurdités comme de transformer une jolie robe parce qu'elle n'est pas le tout dernier cri.

J'aime beaucoup une jolie maison installée avec confort et élégance, et il se trouve que cette élégance s'arrange très bien avec la simplicité: l'encombrement des bibelots et des objets inutiles est toujours laid, il nuit à l'harmonie et donne du travail. Essayez un peu d'enlever dans chaque pièce ce qui ne sert qu'à conserver la poussière, et vous aurez fait quelque chose pour l'embellissement de votre "chez vous" et pour la diminution du travail.

Ce qui double et triple la somme d'ouvrage dans une maison, ce sont les membres de la famille que l'on sert et qui ne rendent pas de services. Que chacun, autant que possible, étende aux autres le travail qu'il peut faire: habituons nos enfants à s'aider, à remettre à leur place les objets dont ils se servent. Que le mari ait moins recours à sa femme pour ce qu'il peut faire lui-même. C'est sans réflexion qu'il lui impose tant de pas inutiles et de petites fatigues qui comptent lorsqu'on en fait l'addition.

Beaucoup de jeunes femmes de nos jours, animées d'excellentes intentions, s'occupent activement d'œuvres de charité qui nécessitent des sorties fréquentes et leur donnent parfois bien des soucis. Elles ont tort: qu'elles laissent ces œuvres à celles qui sont libres et qui n'élèvent pas des enfants. Elles dépensent au dehors des forces dont elles ont besoin à la maison, et nécessairement le gouvernement de leur maison souffre de leur absence et de leur énerverment dû à la fatigue.

Pour le moment, leurs devoirs bien compris et bien exécutés suffisent à remplir leur vie. Si elles ont des loisirs qu'elles se reposent, qu'elles se distraient, et qu'elles fassent bénéficier leur mari de leurs heures de liberté.

Des suggestions sur les moyens pratiques de simplifier la vie seraient reçues avec plaisir, et je soumettrais à mes lectrices ce qui serait intéressant et utile.

FADETTE.

JEANNE D'ARC ET MARGUERITE-MARIE

Durant ce mois, le Pape va déposer officiellement sur le front de deux héroïnes françaises la couronne lumineuse des Saints.

Ce sera pour nous, Canadiens français, une fête de famille: car toutes deux sont nées par le sang et cela réchauffe le cœur et fait monter à la tête de nobles enthousiasmes que d'évoquer les gloires de la famille et les infinies délicatesses dont Dieu n'a cessé de l'en-tourer. Donc gloire à Dieu!... gloire aussi à ses deux fidèles servantes qui, chacune dans son milieu, ont opéré l'œuvre du Christ qui aime les Français.

L'abbé Coubé nous représente,

comme un médaillon artistique-ment travaillé et que nous tenons à reproduire, la figure de nos deux héroïnes.

"Il est deux noms, dit-il, qui aujourd'hui s'imposent irrésistiblement à notre attention. Ce sont les noms de deux vierges françaises qui présentent de profondes différences mais aussi de mystérieuses affinités.

"Quelles vies plus opposées extérieurement que celles de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie! "L'une est la guerrière, elle vit dans l'agitation des camps et traverse à cheval, bannière en main, le tumulte des champs de bataille. L'autre est la religieuse, qui glisse, ombre légère, dans le silence du cloître, et dont la vie s'écoule paisible et monotone comme la psalmodie qui l'appelle au choeur.

"L'une s'avance dans la gloire des ovations populaires, le front

GARDE TON RÊVE

Garde un beau rêve sous ton front, garde une étoile
Pour tous les cieux;
Que la pure clarté de ton cœur se dévoile
Dans tes deux yeux.

Dans ta mémoire garde un long parfum des choses
Qui t'ont charmé,
Et que ton âme soit comme un jardin de roses
Tout embaumé.

Et garde, musical encore à tes oreilles,
Le bruit des eaux,
Des arbres et du vent, des blés, des abeilles
Et des oiseaux.

Retiens tout ce qui peut adoucir le jour triste,
En souvenir;
Fais que la joie éparse en nos douleurs persiste
Dans l'avenir.

Surtout garde le rêve exaltant ton génie
Toujours présent,
Lui seul te donnera la force et l'harmonie
Divin présent!

Albert LOZEAU.

étincelant de toutes les auréoles, et l'Europe entière retentit du bruit de ses exploits. L'autre se plonge dans l'obscurité et reste profondément ignorée du monde et de la ville même qu'elle doit immortaliser.

"L'une meurt debout, les mains liées, sous les yeux de tout un peuple, au milieu des tragiques horreurs du bûcher, l'autre expire étendue, les mains jointes, dans son humble cellule, entourée de ses sœurs qui prient et qui chantent. "Et cependant ce sont deux âmes de la même famille: si elles se séparent par la modalité de l'action extérieure, elles se rejoignent dans leur vie intime et dans leur mission providentielle.

"Dans leur vie intime, le même amour du Christ les inspire, la même flamme les brûle, les mêmes vertus fleurissent leur âme. Pour Jésus, Jeanne eût volontiers passé ses jours dans un cloître; pour Jésus, Marguerite-Marie eût avec bonheur versé son sang sur un champ de bataille.

"Dans leur mission patriotique, si le but immédiat est différent, le but lointain est le même: c'est la régénération religieuse de leur pays. Ce sont les deux femmes, semble-t-il, qui avec sainte Clotilde ont joué le rôle le plus considérable dans les destinées de la France chrétienne. Toutes deux portent en main une bannière, vrai Labarum qui doit sauver et leur patrie et le monde. Ce sont deux libératrices, deux illuminatrices, deux candélabres en la présence du Seigneur."

(Bulletin paroissial)

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

Les distributions de prix constituent un excellent moyen d'émulation qui tient en haleine les élèves pendant toute l'année scolaire. La solennité de la cérémonie, la publicité donnée aux noms des lauréats agissent fortement sur les enfants. La pensée de la satisfaction qu'ils éprouveront, eux et leurs parents, en entendant proclamer leurs noms, en se voyant couronner devant tout le monde; la pensée aussi de la honte qu'ils ressentiront à s'en aller les mains vides, poussent les enfants à bien étudier les leçons, à faire le mieux possible leurs devoirs durant l'année entière, afin de concourir avec plus de chance de succès, le jour de la composition.

Quoi qu'on ait dit, l'émulation bien dirigée est la force vivifiante de l'étude en commun. Est-ce que le penchant à imiter, à égaler et à surpasser, n'est pas la cause même de tout progrès humain? Si vous n'offrez pas à ces jeunes esprits, peu capables d'abstraction, des motifs palpables de bien travailler et de se bien conduire, vous obtiendrez peu de succès en éducation. Or, l'expérience est là pour le

prouver, la distribution des prix, si elle a été préparée et organisée d'après un règlement sagement conçu, qui récompense l'effort, le travail persévérant, agit activement sur les enfants. Si les élèves savent que les prix sont distribués d'après le calcul des notes de toute l'année, ils fréquenteront régulièrement les classes et éviteront avec soin les absences, afin d'avoir plus de chance d'obtenir ces récompenses.

De plus, cette touchante fête de famille, qui a lieu en présence de parents chéris, heureux du succès de leurs enfants, éveille chez ces derniers des sentiments d'amour filial, de gratitude et d'honneur.

Si les distributions des prix offrent des avantages sérieux, elles peuvent, par contre, devenir l'occasion d'inconvénients graves, lorsqu'elles sont mal entendues et mal dirigées. Elles risquent de détourner l'attention des enfants de la pratique du devoir pour le porter uniquement sur la récompense, et de les pousser à honorer non pas le mérite, mais le succès.

Elles peuvent fournir un aliment à l'égoïsme, à la vanité, à l'envie et à la jalousie; susciter parfois dans les familles des froissements d'amour propre, et attirer même des inimitiés aux maîtres. Si les récompenses sont trop nombreuses, si elles ne sont pas données d'après des règles rigoureuses, comme prix du travail, elles provoquent le découragement chez les uns, l'indolence et la paresse chez les autres.

Mais, hâtons-nous de le dire, ces inconvénients peuvent être évités sans trop de peine, grâce au tact et au savoir-faire du maître ou de la maîtresse, grâce surtout à la valeur morale de l'éducation donnée aux élèves.

Intuitif d'ajouter qu'il ne faut pas trop multiplier les récompenses. En effet, donner des prix avec profusion, c'est ôter toute valeur morale à cette distribution. Décernées dans ces conditions, ces récompenses ne sont plus un moyen d'émulation; elles produisent des effets déplorables, tant au point de vue de l'éducation qu'à celui de l'instruction.

Les distributions de prix ne seront réellement utiles, et ne répondront au but pour lequel elles sont instituées, qu'à la condition de se conformer aux règles suivantes: récompenser uniquement le vrai mérite ou l'effort constant, ne pas prodiguer les prix, mais leur donner une valeur réelle, en un mot en faire la sanction du travail de toute l'année. Ainsi ces récompenses doivent résulter non pas d'une composition unique, mais du calcul de toutes les compositions de l'année dans chacune des parties du programme.

À ce titre seulement, les distributions de prix tiendront constamment les élèves en haleine, constitueront un moyen sérieux d'émulation, un stimulant efficace pour la fréquentation scolaire.

Dans le choix des livres de récompense, il importe de faire une large part aux ouvrages canadiens. La librairie Beauchemin de Montréal a publié ces années dernières une soixantaine de tomes volumineux, choisis parmi nos meilleurs auteurs. Encourageons cette œuvre, ainsi que celle de l'Action Française et de la Société Saint-Jean-Baptiste, également de Montréal.

Pierre LEGRIS.

(L'Enseignement Primaire).

RECETTES

COEURS DE VEAU FARCIS

Détail: 3 coeurs, 3 petites tranches de lard, 1-2 tasse restes de viande, 1 tranche d'oignon, 1 branche de persil, 1 branche de céleri, 1-4 tasse mie de pain, 3 cuillerées à table de beurre, poivre, sel, 3-4 tasse bouillon pour la farce, 3 tasses eau ou bouillon, 3 cuillerées à table farine.

Laver bien les coeurs, enlever une partie de l'intérieur, le bacher finement, et faire revenir cette viande avec l'oignon, le beurre, persil, céleri, et les restes de viande et la mie de pain, mouiller avec le bouillon, laisser mijoter 10 minutes. En remplir les coeurs, couvrir l'ouverture et les bacher, les déposer dans une casserole foncee avec quelques bardes de lard, les faire dorer un moment, les saupoudrer de farine, les faire dorer de nouveau, les couvrir d'eau et de bouillon et les laisser cuire 2 à 3 heures à feu doux.

VEAU

La chair de veau la plus estimée est celle qui provient d'un veau nourri au lait et âgé de 5 semaines à 2 mois. Cette viande se distingue par sa blancheur, sa finesse et sa succulence; elle est marbrée d'une graisse très blanche et diaphane. Un veau trop jeune a la chair molle et décolorée; elle est excessivement gélatineuse et, par suite peu nutritive et même malsaine. Un veau trop âgé a la chair plus foncée, plus ferme, la graisse plus formée; elle ne jouit ni de la délicatesse du veau tué à point, ni de la succulence du veau. La chair de veau est moins dense que celle du boeuf; elle est surtout bonne au printemps.

Les meilleurs morceaux du veau, sont: Pour rôti: le cuisot, le carré, la longe, le quasi, la rouelle, l'épaule.

Pour bouillir: le collet, la poitrine.

HADDOCK AU GRATIN

Détail: 2 tasses poisson, 1 branche céleri.

Sauce blanche. — 2 cuillerées à table beurre, 2 cuillerées à table farine, 1 petit oignon, 1 tasse 1-2 de lait, poivre, sel, 1 jaune d'oeuf, panure, quelques noisettes de beurre.

Oter les arêtes du poisson, bacher le céleri, et mêler le poisson et céleri baches. Faire la sauce blanche. Mettre le beurre dans une petite casserole, le faire fondre, ajouter l'oignon bache, faire revenir, ajouter la farine, bien mélanger, mouiller avec le lait chaud. Laisser cuire 10 minutes. Assaisonner et lier avec un jaune d'oeuf. Beurrer un plat à gratin et y ranger une couche de poisson, couvrir avec une partie de sa sauce, puis une nouvelle couche de poisson et de sauce et ainsi de suite jusqu'à ce que le plat soit rempli. Terminer par une couche de sauce, saupoudrer de panure, et quelques noisettes de beurre. Faire gratiner à four chaud un quart d'heure, vingt minutes.

Une Economie Merveilleuse

Notre traitement scientifique rajeunira vos vieux habits. Envoyez - les tout de suite à la

Toilet Laundries

Limited

Tél. Up. 7640

"Nous teignons à votre convenance"

GRANDS MAGASINS GOODWIN

COSTUMES et MANTEAUX

Modèles de Grâce et d'Élégance

Productions de Grands Couturiers Parisiens - -



Taffetas noir. Gilet en chevreau rose perforé en un joli dessin d'enroulements.

295.00



Satin noir. Demi-doublé. Des plis "cartouche" sont d'un effet charmant sur les côtés.

135.00



Velours de laine beige. La seule garniture est du satin de même nuance sur le collet, les revers et le bas de la jaquette. Ce costume est d'une coupe aussi gracieuse qu'originale.

295.00

Goodwin—Au premier

Goodwin's LIMITED

XIV

Le docteur Dalney ne songea pas, cette fois, à diminuer la gravité de la situation. La malade pouvait vivre encore quelques jours, et c'était tout.

Mlle Savinie reçut les sacrements avec un fervent contenu qui éclairait son beau regard. Tous les habitants des Roches-Rouges l'entouraient, même son père qui était entré comme une ombre et demeurait debout, les bras croisés, la physionomie impénétrable.

Un peu de mieux peut donner un léger espoir à Hermine. Elle s'était installée près du lit de la malade et comptait y demeurer toute la matinée, lorsqu'elle vit entrer Gêléste qui lui dit:

—M. Alban vous attend à la bibliothèque, Mademoiselle. Il a à vous parler, m'a-t-il dit.

Le cœur d'Hermine se mit à battre avec force. Au moment d'entendre la révélation promise, une sorte de terreur l'étreignait. Qu'allait lui apprendre M. de Vaumeyran?

—Allez, chérie, allez! dit la voix faible de Mlle Savinie. Tâchez de ne pas trop vous émouvoir. Votre santé n'avait pas besoin de tous ces événements! Quelle pauvre petite mine vous avez, ce matin!

Ce fut la réflexion que fit égale-

ment Alban, en voyant entrer Hermine dans la bibliothèque où il se promenait de long en large.

—Il serait grand temps que vous trouviez un peu de tranquillité morale... Et, malheureusement, ce que je vais vous apprendre n'est pas de nature à vous en donner!

Hermine eut un petit frisson à ce préambule qui s'associait trop bien à ses craintes intimes.

Elle prit place en silence sur le fauteuil que lui avançait M. de Vaumeyran, tandis que lui-même s'assoyait en face d'elle, le dos tourné contre la fenêtre.

—Je dois vous faire remonter un peu haut, à l'époque où mon père n'était encore qu'un enfant. Sa famille ne résidait ici qu'un ou deux mois de l'année, et préférait le séjour d'une grande maison de campagne toute proche de la petite ville de Selmont... Mon père était fils unique, mais ses parents avaient accueilli et quasi adopté un orphelin, leur parent très éloigné, Claude d'Eyblis, qui avait quatre ou cinq ans de moins que mon père.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). A. Cartier, gérant.

Feuilleton du "DEVOIR"

"LES HIBOUX DES ROCHES-ROUGES"

—Par DELLY

(Suite)

—Pour votre salut éternel, père! dans cette solitude à laquelle vous vous êtes condamné depuis... depuis le malheur, n'avez-vous pas réfléchi? N'avez-vous pas compris quel tort vous aviez causé, par votre silence, à une innocente enfant? Et ne vous êtes-vous pas demandé aussi, père, si vous n'avez pas erré dans votre incrédulité, dans votre négation d'un Dieu tout-puissant, infiniment bon, infiniment juste?

—Il retira brusquement ses mains de celles de sa fille.

—Tais-toi, je ne te reconnais pas le droit de me juger!... Et, après tout, je trouve que l'enfant a reçu et recevra assez de compensations...

—Tout ce que nous pourrions faire n'empêchera pas qu'elle ne passe pour un enfant trouvée, et que le docteur Dalney ne s'éloigne d'elle pour ce motif.

Il eut un impatient mouvement d'épaules.

—Elle en trouvera un autre, ne crains rien!

—Ne parlez pas ainsi, père! Le cœur d'Hermine s'est donné, je l'ai compris, et l'enfant souffrira longtemps.

—Allons donc!... Et qu'en sais-tu, d'abord? Tu ne connais rien à un sentiment de ce genre.

Savinie ferma les yeux, et ses lèvres pâles eurent une crispation douloureuse...

—Du reste, ce n'est pas pour le contentement d'une petite fille que j'irai jeter mon nom en pâture au

public...

—Savinie se souleva sur son lit dans un sursaut de révolte:

—Mais c'est un devoir de justice! Père, ne comprenez-vous pas que c'est la stricte honnêteté!

Elle avait mis, dans ce cri de son âme déchirée, ses dernières forces. Elle tomba sur ses oreillers, livide et inanimée.

Le baron se pencha vers elle, essaya de la ranimer... Puis, effrayé de cette immobilité, il s'élança vers une sonnette et l'agita violemment.

Bientôt, Clarisse et Alban arrivèrent, puis Gêléste et même Godard. Hermine aussi était là, entrée en même temps qu'Alban qui n'avait pas fait un geste pour l'éloigner de la présence de son père. Le baron, anxieusement penché vers la malade, n'avait pas perçu la jeune fille.

Après de longs efforts, Clarisse réussit à ranimer sa sœur. Mais la faiblesse de Savinie était si grande, que l'oreille des siens perçut à peine cette parole:

—Un prêtre!

Le baron se tourna brusquement vers Godard.

—Il faut descendre à Bourg-d'Eylan... tout de suite, Godard!

—dit-il d'une voix rauque. Vous ramèneriez le curé et le docteur.

Le vieux serviteur sortit de la chambre et Gêléste le suivit.

M. de Vaumeyran recula tout à coup... Hermine venait de s'avancer; elle se pencha vers Mlle Savinie et baisa sa main brûlante.

—Ma chérie! murmura la malade. Ses grands yeux bleus, empreints d'une ardente supplication, se posèrent sur le visage contracté du baron.

—Père!

Il détourna son regard. La malade eut un gémissement et essaya de presser la main d'Hermine.

—Allez vous reposer, enfant! dit Mlle Clarisse, occupée à chercher une fiole dans le tiroir du chiffonnier.

La jeune fille se pencha, effleura de ses lèvres le front de Mlle Savinie et se détourna pour gagner la porte.

Mais Alban s'avança, il se pencha vers son père:

—Hermine désirerait avoir avec vous un entretien, mon père! dit-il à voix basse, de façon à n'être pas entendu de la malade.

Le baron recula en balbutiant: —Un entretien?... A quel propos?

—Elle était tout à l'heure à la source Rouge... Elle a entendu...

LA VIE SPORTIVE

GRANDE PARTIE ENTRE L'ATHLETIQUE ET LE SAINT-ARSENE

La Ligue de baseball de la Cité se prépare à donner, dimanche, deux grandes parties. Le programme du 9 mai est, en effet, le suivant: 1 h. 30 — Indiens vs Saint-Henri. 3 h. 30 — Athlétique vs Saint-Arsène. Ceux qui ont assisté aux deux premières séances de la ligue de la Cité, au terrain des Shamrocks, comprennent ce que ce programme réserve aux fervents de sport. Le Saint-Henri, qui a réussi à vaincre l'Athlétique, dimanche dernier, par un score de 2 à 1, se mesurera avec les champions du Canada, qui ont fait partie nulle, de 5 à 5, avec le Saint-Arsène, lors de l'ouverture de la saison. Ce sera là une lutte émouvante. La deuxième rencontre de l'après-midi sera la plus importante du programme. Ce sera le clou de la séance. L'Athlétique, le club du géant Billy Innes se rencontrera avec le Saint-Arsène, piloté par Ubald Rose. Ce sera là un spectacle entraînant. La lutte entre les deux fameuses équipes rivales sera chaude et excitante. Samedi, le Saint-Arsène jouera avec les Havane Red Sox, au terrain des Shamrocks.

La reprise des courses à la piste Mont-Royal

Deux pleines charges de chevaux de courses sont arrivées à l'hippodrome Mont-Royal pour prendre part avec bien d'autres coursiers au meeting hippique qui sera inauguré sur la fin de la semaine prochaine à la piste de St-Laurent. Ces chevaux appartiennent pour la plupart à M. Balir Mock et à M. J. S. Baldwin. Ils ont fait des leurs tout l'hiver durant sur les pistes de la Havane, du parc Oriental et de la Nouvelle-Orléans. Depuis, on a entendu fort parler d'eux sur les pistes de Bowie et de Hovre de Grâce. La direction de la piste Mont-Royal a été notifiée par W. Worthington, de Louisville, que plusieurs propriétaires du Kentucky étaient prêts à venir à Montréal à l'occasion du prochain meeting, et ils entendent bien dépêcher leurs montures directement sur l'hippodrome Mont-Royal. Worthington a une représentation de dix chevaux à envoyer ici, et ils arriveront samedi prochain. Le programme du prochain meeting a été élaboré, et il contient sept courses par jour, dont une chaque après-midi pour les chevaux pur sang canadiens. Cette année, les courses ont été augmentées, et le minimum sera de \$600 par course. Comme il a déjà été annoncé, Charlie Campeau, qui a officié tout l'hiver sur les pistes américaines, est arrivé à Montréal pour voir aux préparatifs. C'est un expert, dont l'éloge n'est plus à faire et qu'on reverra avec plaisir à l'hippodrome de Saint-Laurent. Le juge du départ sera M. Edward Tribe, qui est parfaitement qualifié pour cette fonction.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joués d'hier dans les séries de baseball Américaine, Nationale et Internationale ont donné les résultats suivants: LIGUE AMERICAINE Cleveland, 3; Chicago, 2. St-Louis, 12; Détroit, 4. New-York, 7; Washington, 1. Boston, 4; Philadelphie, 3. LIGUE NATIONALE Cincinnati, 3; St-Louis, 1. Boston, 4; Philadelphie, 3. Brooklyn, 4; New-York, 3. Pittsburgh, 2; Chicago, 0. LIGUE INTERNATIONALE Buffalo, 3; Baltimore, 2. Rochester, 4; Syracuse, 1. Akron, 7; Jersey City, 4. Toronto, 5; Reading, 4.

Carpentier ici mercredi

Le club de Hockey Canadien a fait annoncer qu'il avait reçu un télégramme de New-York annonçant que Georges Carpentier sera à Montréal mercredi soir prochain. Le champion d'Europe donnera une exhibition de boxe de quatre rounds. Son adversaire n'est pas encore choisi, mais il le sera d'ici à une couple de jours. Carpentier arrivera dans le courant de l'après-midi mercredi prochain, et le soir, il donnera son exhibition à l'Aréna Mont-Royal.

Départ du navire "Victorian" de Québec

SAMEDI, LE 8 MAI 1920 Le navire Victorian quittera Québec, samedi après-midi, le 8 mai, au lieu de vendredi, le 7. En plus de ses trains réguliers de Montréal à Québec, le chemin de fer Pacifique Canadien fera circuler un train maritime spécial, composé de wagons de colons, de wagons de première et de wagons-lits modèles et qui partira de Montréal, gare Windsor, à 11 heures p.m. (temps normal de l'est), vendredi, le 7 mai, et un autre train spécial, consistant en wagons de secondes et de première, buffets et salons et qui quittera Montréal, gare Windsor, à 10 heures 5 a.m. (temps normal de l'est), samedi, le 8 mai. Les deux trains se rendront directement aux abords du navire. (Réc.)

CIGARETTES DE VIRGINIE MILBANK



DE VIRGINIE

MILBANK



D'un Arôme doux - 10 pour 15 sous

La victoire est accordée au Dr Roller

Le Béarnais est disqualifié par l'arbitre McKimmie pour avoir enfoncé ses doigts dans les yeux du lutteur de Seattle. — Linow gagne contre Charlie Hansen.

C'est en présence d'une foule assez nombreuse qu'eut lieu la rencontre entre le Dr Roller et Raymond Cazeaux hier soir, à l'Aréna Mont-Royal, et inutile de dire que cette lutte fut des plus mouvementées. Le Dr Roller obtint la décision de l'arbitre sur un "foul" après une heure, deux minutes et quarante-neuf secondes d'un combat acharné. Les deux hommes ont passé la majeure partie de leur temps à se taquiner et à se brutaliser. Ce fut une répétition des rencontres antérieures et d'ailleurs il ne pouvait en être autrement avec ces deux lutteurs. Roller n'était pas venu à Montréal depuis trois ans et lorsqu'il fit son apparition dans l'arène il fut l'objet d'une chaleureuse ovation. Le Doc ne paraissait pas en condition et de fait il ne l'était pas mais il put tout de même faire bonne figure contre le bouillant Béarnais, qui s'emporta à propos de tout et à propos de rien. Si Cazeaux avait pu garder sa tête il aurait sûrement triomphé de son rival qui n'est plus ce qu'il était il y a quelques années. La disqualification de Cazeaux n'était peut-être pas motivée mais l'arbitre a donné sa décision et nous devons la respecter. La rencontre Linow-Hansen fut quelque peu semblable au match Cazeaux-Roller et les amateurs qui aiment à rire en ont sûrement eu pour leur argent. Hansen est un gros gaillard, très fort mais qui excelle particulièrement dans les tours d'acrobatie et dans les sauts. A chaque fois qu'il sortait d'une prise il faisait des bonds qui amusaient beaucoup les spectateurs. Linow prit deux chutes consécutives sur son adversaire, la première en 24 minutes et 45 secondes et la deuxième en 15 minutes et 35 secondes. Lafontaine et Joe Bell firent match nul après trois reprises de six minutes.

GARE AU ROYAL-CANADIEN CONTRE LACHINE, DIMANCHE

Les équipiers de Bunty Desautels sont déterminés à remporter leur première victoire de la saison, dimanche... Métropole vs Crescent.

La ligue de la Cité, l'an passé, de Mullen derrière le bâton, de Jodoin, qui joue dans le champ, une si remarquable partie, de Ti-Noir Goureaud, de Beaudin, au 3ème, et du jeune, mais épatant Trotter, comme arrêt, il n'y a pas à nier que le Royal-Canadien, avec toutes ces étoiles, va sous peu, secouer la guigne et se lancer dans la voie du succès. Le gérant Desautels n'est aucunement découragé par les deux premiers revers. "La saison est jeune et mes équipiers vont reprendre le terrain perdu dès dimanche prochain", disait-il ces jours-ci. Résolu à savoir ce que le Lachine, dirigé par Lionel Desjardins et Léo Damproux, pense de la boutade de Desautels. A tout événement, cette rencontre sera pleine d'incidents. Quant à la finale, inutile d'insister sur sa valeur et sur son attrait particulier.

LA NAVIGATION LE TRAFIC MARITIME

II. AUGMENTE L'ENTEMENT, MAIS SUREMENT — LES NOUVEAUX ARRIVAGES — LES EXPORTATIONS — L'ACTIVITE DE NOTRE PORT — A SAINT-JEAN, N.-B. Le Scotia et le Corsican du C. P. O. S., entreront dans notre port probablement ce soir. Ces deux navires sont arrivés à Québec vers 11 heures, hier soir, à une heure d'intervalle. Le Corsican vient du Havre, France, et le Scotia, de Southampton, Angleterre. Ces deux transatlantiques seront dans notre port probablement ce soir. Le seul vapeur à entrer dans notre port, hier, a été le Mount Athos de la ligne Furness Withy & Co. Ce navire prendra une cargaison de blé qu'il transportera, à Gènes au compte du gouvernement suisse. Le Mount Athos jauge, 192 tonnes.

LES DISQUES PATHÉ

Ils sont de la qualité incomparable qui caractérise tous les produits qui portent la marque universellement connue: Pathé. Pathé, c'est le phonographe parfait, c'est le disque incomparable de brio, de diction et d'orchestration, c'est tout ce que l'art et la science ont pu produire de plus beau et de plus grand. Les disques Pathé ne sont pas plus chers que les autres, quoiqu'ils soient garantis jouer 3,000 fois, avec l'insusable saphir Pathé.

- CONCERT (MARCELLY) 236 Sur la Rivière... \$1.15 240 Pour une étoile... \$1.15 VIOLON (JACQUES THIBAUD) 27503 Solitude sur la Montagne... \$2.00 OPERA (VIGNEAU) 242 Richard cœur de lion... \$2.00 OPERETTE (LEO DEMOULIN) 232 Gillette de Narbonne... \$2.00

L'UNION ST-JOSEPH DE ST-HENRI

L'assemblée du 3 mai courant, pour l'élection des officiers, a été ajournée à lundi, le 10 mai courant, pour la votation. Les membres sont priés d'enregistrer leur vote de 7 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir, au No 1852 rue Notre-Dame ouest. Le secrétaire-trésorier, P. G. POIRIER.

Récital Hélène Germain

Le Canadian Planter, 8,100 tonnes, de la Marine marchande canadienne, en réparation aux chantiers maritimes Vickers. Le Western Star, 3,503 tonnes, de la ligne White Star, hangar No 4. Le Saturnia, 5,494 tonnes, de la Robert Reford Co., hangar No 5. Le Mount Athos, 3,192 tonnes, Furness Withy Co.

JAMBONS S. L. CONTANT

— Rien ne les égale. Exigez-les de votre fournisseur.

DANS LE PORT DE SAINT-JEAN, N.-B.

Saint-Jean, N.-B., 6 — (S.P.A.) — Du 31 mars 1919 au 31 mars 1920, 412 vapeurs et 191 voiliers représentant un tonnage total de 1, 107, 801 tonnes, sont entrés dans le port de Saint-Jean. 483 vapeurs et 178 voiliers représentant 1,037,876 tonnes, au cours de la même période, ont quitté ce port de mer. Les dragages des nations suivantes étaient représentés: L'Angleterre, les Etats-Unis, la France, la Norvège, la Belgique, la Danemark, l'Italie, la Finlande, Cuba, la Grèce, le Portugal et le Japon. Il y a eu, dans les arrivages, une augmentation de 241,604 tonnes sur l'an dernier, et dans les départs, une augmentation de 266,614 tonnes, pour la même période. C'est dire que le trafic maritime augmente lentement mais sûrement.

Thomas Dussault Bottier fashionable 281 est, rue Ste-Catherine Près St-Denis

Les chaussures de Qualité

— parce qu'elles sont de plus longue durée sont toujours économiques. Dans nos chaussures vous avez, en sus de la qualité, les plus derniers modèles, dont l'élégance est aussi l'une des caractéristiques.



AUVENTS

Pour être servi à temps, téléphonez-nous tout de suite. Il y a déjà accumulation de commandes, et les experts poseurs d'auvents sont rares.

Compagnie d'Auvents des Marchands (Limitée) 25-27 Notre-Dame Est Main 3329 - 3330 Drapeaux Sacs en toile Tentes Baches

La Route pour L'Ouest

WINNIPEG BRANDON REGINA SASKATOON CALGARY EDMONTON VANCOUVER VICTORIA Billets et renseignements complets au bureau de l'agent des voyages, en vis à vis, 238 rue Saint-Jacques, au Terminal du Tourist, ou chez l'agent du Chemin de fer National du Canada, le plus rapproché. Les Bureaux Industriels de Toronto et de Winnipeg donneront à quiconque le demandera tous les détails au sujet des terres de l'ouest canadiennes disponibles pour la culture et autres fins. Chemin de fer National du Canada

COMMERCE ET FINANCE

LE PACIFIQUE CANADIEN

LE RAPPORT ANNUEL VIENT D'ÊTRE SOUMIS — LES RECETTES BRUTES SONT LES PLUS PORTÉES JAMAIS ENREGISTRÉES — LE DISCOURS DE M. BEATTY.

L'assemblée annuelle des actionnaires du Pacifique Canadien a eu lieu, hier. Nous avons donné, hier, en dernière heure, les noms des directeurs qui ont été élus par acclamation. Le président E. W. Beatty a fait une revue complète des opérations de la compagnie au cours des derniers douze mois et il a donné les grandes lignes des améliorations que l'on se propose de faire. Voici d'ailleurs quelques-uns des points les plus importants du discours du président de cette grande compagnie de chemin de fer.

Bien que les recettes brutes de la compagnie aient été les plus considérables qui n'aient jamais été enregistrées et qu'elles dépassent de \$19,391,362 celles de l'an dernier, il faut remarquer que les recettes nettes ont diminué de \$1,569,351.

L'augmentation des frais d'exploitation a été de \$20,960,713, et elle avait été de \$17,191,993 en 1918, ce qui fait que depuis 1917, l'augmentation des frais d'exploitation a été de \$38,152,706. Il est satisfaisant de constater, malgré tout, que la compagnie a pu réaliser un surplus modéré sur les dividendes, mais il va falloir s'occuper de plus en plus de la relation qui existe entre les dépenses et les recettes.

Faisant allusion à l'augmentation des taux sur les chemins de fer, M. Beatty déclare que depuis quelques années les taux ont été augmentés de temps à autre. Les frais d'exploitation ont augmenté de 64 pour cent en 1919 et on établit une comparaison avec juin 1914, tandis que les taux de fret et ceux des passagers n'ont été augmentés, dans le même laps de temps, respectivement de 40 pour cent et de 15 pour cent. De toute manière, l'augmentation actuelle, fixée par le bureau de direction est de 30 pour cent pour le fret et de 10 pour cent pour les voyageurs. M. Beatty espère que le gouvernement va étudier attentivement la question de l'augmentation des taxes.

Le président du Pacifique fait ensuite allusion à la question des chemins de fer du gouvernement. Il a été question d'augmenter les taux de transport sur les chemins de fer dans le but de combler les déficits des chemins de fer nationaux. Il a été question d'augmenter les taux sur les chemins de fer, mais les revenus provenant de cette augmentation qui eussent été faits par le Pacifique auraient été versés sous forme de taxes spéciales, dans le trésor public. D'un autre côté, on a proposé de ne pas augmenter les taux, mais de combler les déficits des chemins de fer du gouvernement en percevant d'autres taxes. M. Beatty croit que ces deux théories absolument contraires aux intérêts du Canada. On doit établir les taux qui rapporteront un revenu égal aux services et aux accommodations que l'on donne au public.

Il n'y a pas de raison pour que les revenus d'une compagnie soient employés à combler les déficits d'une autre compagnie qui lui fait compétition. M. Beatty s'oppose aussi à la seconde théorie qui est injuste pour ceux qui se servent des chemins de fer du gouvernement. Les taux doivent être faits de telle sorte qu'ils puissent constituer une source de revenus suffisants pour faire face aux obligations des chemins de fer.

Rien ne saurait causer autant de déclin au Canada que l'impuissance dans laquelle se trouveraient les chemins de fer de répondre aux besoins du pays. Les recettes nettes du Pacifique-Canadien pour 1919 ne ressortent qu'à 4 pour cent du capital investi, pendant que les dividendes furent modérés et le surplus bien restreint. De là, d'après M. Beatty, la nécessité absolue d'un surplus raisonnable pour une compagnie telle que le Pacifique-Canadien.

La compagnie, au cours de l'année, a aussi continué ses travaux d'irrigation dans la partie ouest du pays. Une somme de \$15,000,000 a été dépensée à cette fin. On a pu ainsi mettre en vente 643,526 acres de terre dont 303,382 acres ont été vendus à raison de \$38.18 l'acre.

M. Beatty croit que l'immigration va commencer bientôt au Canada et se fera sur une haute échelle. Comme tous les directeurs de cette vaste organisation, l'une des plus considérables au monde si non la plus considérable, il croit en l'avenir du Canada et il assure les actionnaires que le Pacifique-Canadien, comme dans le passé, fera sa quote-part pour assurer le développement du pays.

La livre sterling

Sterling à N.-Y. à Mont.
Papier à 60 jours . 380. 420.
Id., à demande . 385. 425.
Par câble sous-marin 385.75 425.75
Cours du change new-yorkais sur la place montrealaise 10% - 10 7-16 de prime.
Le franc (N.-Y.) 14.98.
Taux d'escompte, à Londres 6% p.c.
Taux d'escompte de la Banque d'Angleterre 7 p.c.

Les compensations

Les compensations des banques montrealaises pour la dernière semaine écoulée, se totalisent à \$150,024,365 contre \$133,725,196 l'année dernière et \$92,370,152.

ARTHUR BRUNEAU,
Membre, Bourse de Montréal.
BRUNEAU & DUPUIS
COURTIERS
Bureau de Montréal :
97 ET 99 SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
Succursales : QUÉBEC ET SORÉL.
Ou direct avec
POST & FLAGG, New-York.

LA MATINÉE A LA BOURSE

L'ACTIVITÉ SEMBLE RENAITRE SUR LA PLACE DE MONTREAL. LE TON SERAIT DONNÉ PAR LA BOURSE DE NEW-YORK OU LE VOLUME DES AFFAIRES TRAITÉES EST DE BEAUCOUP PLUS FORT.

Les affaires ont encore été actives ce matin, à la Bourse locale. Les Iron, les Brompton Paper et les National Breweries attirant plus particulièrement l'attention des spéculateurs. Les aciéries et les pulperies ont fait vedette toute la matinée. Le marché de Montréal subit encore plus ou moins l'influence de la Bourse de New-York, et c'est pour cette raison que les cours sont plus forts qu'ils étaient à la fin de la semaine et au début de la présente semaine. On a remarqué, en effet, sur la place new-yorkaise, une certaine activité et les cours ont été à la hausse. Les prêts à vue ont baissé un peu à 7 pour cent, ce qui est de nature à faciliter les transactions. De toute manière, il semble que le facteur argent tend à disparaître petit à petit et cela ne fera que donner de la vie aux affaires de Bourse.

Voici les opérations qui ont eu lieu ce matin : Les Iron se présentent en premier lieu et touchent 7 1-4 au début, pour ensuite passer à 7 1-2; les Brompton Paper attirent l'attention en s'élevant à 97 1-2; les National Breweries sont en plus-value à 51 3-4; les Spanish River se traitent facilement à 87 1-4, soit une fraction de plus qu'au début; les Wayagamack sont à la hausse à 90; les Laurentide sont inchangées à 93 1-8; les Canada Cement font 65; les Detroit Railway s'améliorent un peu à 105 1-2; les Shawinigan se placent à 105; les Steel of Canada enregistrent 77 1-2; les Canada Steamship perdent quelque chose à 70; les Atlantic Sugar font 91 1-4 et 10 parts de Brazilian Traction font 42.

Les valeurs suivantes, à la fin de la liste, sont moins actives: Les Quebec Railway à 23, les Riordon Paper à 156, les Carriage Factories à 34 et les Bell Telephone à 105.

Dans le compartiment des actions de priorité, on note les Ames-Holden à 100, les Canada Cement à 92, les Spanish River à 131 et les Canada Steamship à 81.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

Iron, 145 à 72 1/2, 276 à 72, 100 à 72 1/2, 5 à 71 1/2, 25 à 72 1/2, 265 à 72 1/2, 150 à 72 1/2, Steel, 45 à 77 1/2.
Sugar, 10 à 91 1/2, 25 à 91 1/4.
Brazil, 10 à 47.
Cement, 640 à 65.
Steamship, 50 à 70 1/2, 30 à 70.
Smelters, 10 à 26 1/2, 75 à 26 1/2.
Cau, 15 à 27.
Laur, 25 à 92 1/2, 25 à 93 1/4, 90 à 93.
Mont. Power, 2 à 84 1/2.
Voyageurs, 300 à 318, 75 à 91 1/2, 50 à 51 1/2, 235 à 52, 10 à 52 1/2.
Quebec, 10 à 22 1/2.
Riordon, 20 à 156.
Shaw, 10 à 105 1/2, 200 à 105.
Spanish, 150 à 80, 50 à 87, 25 à 86 1/2, 135 à 87 1/2, 20 à 87 1/2, 20 à 86, 50 à 87 1/2.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par la maison F. O. B. Beauvais et Cie, 38, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Div.	Onv	Offr.
Allis Chalmers	37 1/2	37 1/2
Am. Beet Sugar	95	95
Am. Can.	42 1/2	42 1/2
Am. W. R. and F.	135 1/2	135
Am. Inter Corp.	91 1/2	91 1/2
Am. Locomotive	96 1/2	97 1/2
Am. Smelting	61 1/2	61 1/2
Am. Sumatra Tobacco	90	90 1/2
Am. Woolen	112	112 1/2
Amazons Copper	35 1/2	35 1/2
Baldwin Loco.	118 1/2	119 1/2
Bethlehem Steel (B)	97	97 1/2
California Petrol.	23	23
Central Leather	24 1/2	24 1/2
Corn Products	98 1/2	99
Cruible Steel	145	145
Cuba Cane Sugar	54	53 1/2
General Motors	31 1/2	30 1/2
Goodrich	64	64
Great Northern Ore.	53 1/2	53 1/2
Inspiration Copper	53 1/2	53 1/2
Internat. Nickel	19 1/2	19 1/2
Internat. Marine priv.	85 1/2	85 1/2
Internat. Paper	74	74 1/2
Kelly Springfield	114	114
Rayston & Tire and Rub.	22 1/2	22 1/2
Lackawanna Steel	31 1/2	31 1/2
Mexican Petrol.	18 1/2	18 1/2
Midvale Steel	45 1/2	45 1/2
Missouri Pacific	31 1/2	31 1/2
Ohio Cities Gas	41 1/2	41 1/2
Pan Amer. Petrol.	98	98
Pierce Oil	17 1/2	17 1/2
Piercer Arrow	58 1/2	59 1/2
Pressed Steel Car	102	101 1/2
Reading	86 1/2	87 1/2
Republic I. and S.	98 1/2	99 1/2
Royal Dutch	113 1/2	113 1/2

VENTES ET ACHATS D'IMMEUBLES

La propriété immobilière est sur le point de prendre, à Montréal, un essor considérable. Les loyers ont augmenté dans une telle proportion qu'il devient plus avantageux de posséder une maison ou un magasin que de les louer.

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

35, rue Saint-Jacques,
invite toutes les personnes qui veulent vendre ou acheter un immeuble à se mettre en communication avec elle.
Son service d'immeubles est organisé pour faire des ventes avantageuses et pour donner de bons conseils aux acheteurs.
Demandez-lui la liste de ses propriétés à vendre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. J. O. GRAVEL, Montréal, président; J. H. THORS, Paris, France, vice-président; A. TURRINI, Paris, France; Martial CHEVALIER, Montréal; Hon. sir Horatio LAFORTE, Montréal; Tancrède BIENVENU, Montréal; L. de la VALLEE-POUSSIN, Paris, France; Hon. Rodolphe LEMIRUX, C.R.; Montréal; Napoléon LAVOIE, Québec; J. A. RICHARD, L.L.D., Montréal; G. N. MONCEL, Montréal.

DIRECTION :
Martial CHEVALIER, Dir.-Général. J. Thé. LECLERC, Secrétaire.
35 rue St-Jacques, Montréal. TEL. MAIN 1567.



BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Fairbanks, Gosselin et Cie, 103 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

Div.	Offr.	mande.
Adanae	3 1/2	3 1/2
Atlas	10	10
Bailey	5 1/2	6
Beaver	47	48
Coniagas	290	310
Crown Res.	15	30
Davidson	18	20
Dom. Est.	18	20
Dom. Lakes	7	7
Dom. Mines	1100	1150
Hollinger	610	630
Isora	18	20
Kirk Lake	50	55
La Rose	41	45
Lake Shore	108	108
McIntyre	195	200
McKinley Shar.	50	60
Mining Corp.	195	200
Moneta	10	11
Nipissina	15 1/2	15 1/2
Pete Lake	15 1/2	15
Porc et row	27	28
Porc V.N.T.	18	25
Shumacher	20	25
Teck Hughes	13	15
Temisk.	39	41
Thomp Krist.	32 1/2	33
Trethewey	32	35
West Dome Con.	8	8 1/2

Cours du change

Cote des devises étrangères de L.-G. Beauhien et Cie, banquiers et agents de change, près la bourse de Montréal.

Cours moyens

New-York	3.84
Londres (livre sterling)	16.42
Paris (franc)	15.35
Bruxelles (franc)	5.65
Genève (franc)	1.695
Berlin (mark)	0.190
Vienne (couronne)	0.062
Rotterdam (florin)	3.662
Rome (lire)	21.42

A Montréal:
New-York 10%
Londres 4.29
Paris 14.60
Bruxelles 13.60
Genève 5.09
Madrid 0.186
Berlin 0.210
Vienne 0.069
Rotterdam 4.028
Rome 18.80

Placement Garanti

6 1/2%

Echéance : Juillet 1924

Montreal Public Service Corporation

Crédit Canadien

(Incorporé)
99 Rue ST-JACQUES, Montréal
Tél. : Main 2926 et 2927. Boîte postale 1190.
CES.-ED. ARPIN, Directeur-Gérant.

COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Obligations 5 1/2% — cinq ans.

Coupons : \$100 — \$500 — \$1000

Date d'émission : 1er mai 1920.

Nous sommes prêts à recevoir vos commandes.

LAFRANCE & CASGRAIN
Agents financiers
60 RUE ST-GABRIEL
Main 7397

LE COURS des PÂTES DE BOIS

Mécaniques	la tonne
Mai 1919	\$26.00
14 août	32.50
18 septembre	35.00
6 octobre	40.00
23 octobre	42.50
2 novembre	50.00
25 février 1920	60.00
15 mars	65.00
30 mars	70.00
15 avril	81.00
13 mai	90.00

Chimiques	
Toute l'année 1919	70.00
Février 1920	70.00
15 avril 1920	130.00

Renseignés de première main sur la hausse constante des cours, nous avons dernièrement racheté sur le marché \$600,000 d'obligations 6 1/2% de LA COMPAGNIE DE PULPE ET DE POUVOIRS D'EAU DU SAGUENAY, que nous offrons au pair à nos clients.

Cette Compagnie est aujourd'hui le plus grand producteur de pâtes de bois du Canada. Son actif matériel, s'élevant à \$20,000,000, a été édifié en presque totalité sous le régime des anciens prix. Le titre de Saguenay-Pulpe constitue un placement de tout repos.

Pour renseignements supplémentaires, voyez votre notaire ou

Versailles Vidricaire Bouteilles

Courtières en valeurs de placement

BOSTON 8, State Street, Tél. Main 1147
OTTAWA Immeuble de la Banque Nationale
QUEBEC 198, rue S.-Jean, Faubourg S.-Jean

FINANCE

Nous publions mensuellement un calendrier annonçant à l'avance les événements qui se dérouleront dans le cours du mois.

Pour le recevoir gratis, il suffit de nous en faire la demande. Nous mettrons votre nom sur notre liste d'expédition et vous le recevrez alors régulièrement chaque mois.

FAIRBANKS, GOSSELIN & Co.

Agents de Change à la Bourse de Montréal
103 OUEST, RUE NOTRE-DAME, 103.
Téléphone Main 4090, 340, 4525.

EMPRUNT CANADIEN

Obligations Payables en Or

\$5,000,000.00

LA VILLE de PARIS-FRANCE

La plus grande ville du monde, aussi appelée la capitale du monde.

6% - - - 10 ANS

(1) Nous offrons au Public, pour le moment, sujet à vente préalable, une tranche de \$5,000,000 de ces obligations.

PRIX : 96.37 POUR RAPPORTER 6 1/2%

Datées du 1er mai 1920 — payables le 1er mai 1930.
Intérêts payables : 1er novembre et 1er mai.
En francs à Paris : Au bureau de la Banque Nationale, 14 rue Auber.
En louis, à Londres : à Lloyds Bank.
En dollars au Canada : dans tous les bureaux de la Banque Provinciale du Canada, la Banque Nationale, et dans tous les bureaux de la Banque Royale du Canada, au Canada, hors de la Province de Québec.

LE PRINCIPAL : Payable de la même manière et aux banques ci-dessus indiquées.

COUPURES : \$100.	\$500 et	\$1,000 en dollars.
£20-19'	£102.14'10 d.	£205.9'8d en £ sterl.
Frs 5.18.26	2591.30	5182.60 en francs.

Ces obligations sont exemptes des taxes présentes et futures, soit de la Ville de Paris, soit de l'Etat Français.

ENREGISTREMENT : Les obligations sont payables au porteur, mais peuvent être enregistrées, quant au capital, à la Société Générale d'Administration, rue St-Jacques, à Montréal.

OPINION LEGALE : Archibald, à Paris, France.

LA CORPORATION DES OBLIGATIONS MUNICIPALES LIMITEE

Edifice de la Banque Provinciale du Canada, 7 PLACE D'ARMES, MONTREAL. 24 RUE ST-PIERRE, QUEBEC.



PAROISSE SAINT-AUGUSTIN

Obligations 5 1/2 p.c. — cinq ans.

Datées du 1er mars 1919 — Remboursables le 1er mars 1925
En coupure : de \$100 e 500.

Ces obligations sont garanties par une répartition sur la propriété foncière des Catholiques de la paroisse SAINT-AUGUSTIN dont la valeur est de 23 fois le montant de l'emprunt. Elles représentent la première hypothèque privilégiée, qui doit être satisfaite avant toutes autres charges, soit municipales ou scolaires.

Prix et tous renseignements sur demande.

RENE-T. LECLERC

BANQUIER ET COURTIER
MONTREAL 160, rue St-Jacques QUEBEC 76, rue St-Pierre
(Maison fondée en 1801)

Obligations-or 6 1/2% Remboursables en 1924

Montreal Public Service Corporation

Prix : le pair (100%) et intérêts

Au sein des grandes capitales commerciales, les compagnies d'énergie électrique constituent des entreprises d'intérêt général, qui grandissent avec la population et qui jouissent ordinairement de privilèges précieux.

La Montreal Public Service Corporation dessert une nombreuse clientèle, où figurent la Compagnie des Tramways et la ville de Montréal; ses obligations sont pleinement garanties par son actif et par l'état de prospérité de ses affaires.

Prospectus de l'émission sur demande

Beausoleil, Limitée

Bons et Obligations Montréal

112, rue St-Jacques

Union Belge

Les gourmets ont une préférence marquée pour les "PIQUE-NIQUE" (Jambon d'épaule) de S. L. CONTANT Chez votre fournisseur.

La réunion mensuelle n'ayant pu avoir lieu le premier dimanche de mai, à cause du déménagement, est remise au 8 mai à 3 heures, au nouveau local, 1038 est, Sainte-Catherine.

